Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-neuvième session
Supplément nº 5

A/69/5 (Vol. IV)

Rapports financiers et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies

Nations Unies • New York, 2014

Merci de recycler

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0257-0858

[11 juillet 2014]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Lettres d'envoi	5
I.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes	7
II.	Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
	Résumé	9
	A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	11
	B. Principales constatations et recommandations	12
	1. Suite donnée aux recommandations antérieures	12
	2. États financiers et information financière	12
	3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis	14
	4. Relations entre l'UNU et la Fondation japonaise pour l'UNU	15
	5. Gestion des programmes et des projets	16
	6. Gestion des achats et des marchés	18
	7. Consultants et vacataires	19
	8. Gestion des biens durables	20
	C. Informations communiquées par l'administration	21
	1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	21
	2. Versements à titre gracieux	21
	3. Cas de fraude et de présomption de fraude	21
	D. Remerciements	22
	Annexe	
	État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	23
III.	Certification des états financiers	25
IV.	Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	26
	A. Introduction	26
	B. Situation financière de l'Université des Nations Unies	27

V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. . . . . .

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 30

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 36

Tableau 2.1. État cumulé des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 42

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 53

IV. État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 59

Notes relatives aux états financiers 63

Lettres d’envoi

Lettre datée du 3 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

Conformément à l’article 6.5 du Règlement financier, j’ai l’honneur de vous soumettre les comptes de l’Université des Nations Unies pour l’exercice biennal terminé le 31 décembre 2013, que j’approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des commissaires aux comptes

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies (UNU), pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui figurent dans le présent document : l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie (état III), l'état des crédits ouverts (état IV), et le tableau et les notes explicatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'Université des Nations Unies selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base appropriée et suffisante sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Université des Nations Unies.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu** Jiayi

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

Chapitre II
Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Il s'est rendu à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER) en Finlande et à l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) au Canada, et a examiné les opérations financières et les activités des établissements principaux de l'UNU à Tokyo et Kuala Lumpur.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre I.

Conclusion générale

Au cours de la période à l'examen, l'UNU a poursuivi ses efforts en vue de maintenir de solides dispositifs de contrôle interne, d'améliorer la transparence de la gestion et de l'information financières, de mieux assurer l'application du principe de responsabilité dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et de mettre en place de bonnes structures de gouvernance à l'échelle mondiale. Toutefois, le Comité a relevé des lacunes dans certains domaines, notamment l'absence d'accord de coopération officiel avec la Fondation japonaise pour l'UNU, qui empêche un contrôle effectif des activités de celle-ci, et des insuffisances dans l'élaboration des plans de travail relatifs aux projets.

Principales constatations

Coopération et relations de l'UNU avec la Fondation japonaise pour l'UNU

La Fondation japonaise pour l'UNU est une organisation non gouvernementale qui a été créée en 1985 pour faciliter la mobilisation de contributions financières destinées à l'UNU auprès du secteur privé japonais. Grâce aux contributions recueillies pour le compte de l'UNU et en sa faveur, la Fondation finance des projets tels que les séminaires mondiaux de l'UNU, le colloque annuel organisé à l'occasion de la Journée des Nations Unies, ainsi que d'autres activités menées par l'UNU au Japon. Ayant examiné la relation entre l'UNU et la Fondation et les activités de collecte de fonds utilisant la marque UNU, le Comité a fait les constatations suivantes :

a) **Absence d'accord de coopération officiel entre l'UNU et la Fondation**. L'UNU n'a conclu aucun accord de coopération officiel avec la Fondation. Bien que la relation entre l'UNU et la Fondation soit ancienne et productive, le Comité considère qu'un accord officiel signé par les deux parties est nécessaire pour préserver les intérêts de l'UNU;

b) **Utilisation des logos de l'ONU et de l'UNU par la Fondation sans autorisation officielle**. En octobre 2006, l'UNU a informé la Fondation que le Secrétariat de l'ONU avait officiellement approuvé l'utilisation des logos de l'ONU et de l'UNU par la Fondation dans le cadre de ses activités courantes, sous réserve toutefois que des consultations officieuses se tiennent avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU;

c) **Versement de contributions à des tiers par la Fondation**. Étant donné que la Fondation utilise les noms et les logos de l'ONU et de l'UNU pour mobiliser des fonds, et qu'elle a pour objet de recueillir des contributions financières destinées à l'UNU, le Comité considère que celle-ci devait participer au processus de prise de décisions et d'approbation des contributions que la Fondation envisage de verser à des tiers. Or, il est arrivé que la Fondation verse des fonds à des tiers sans en informer officiellement l'UNU. C'est notamment le cas du don qu'elle a fait à East Japan Earthquake.

Gestion des programmes et projets

Le Comité a constaté que les indicateurs figurant dans les plans de travail relatifs aux projets n'avaient pas été établis conformément au cadre de gestion axé sur les résultats de l'UNU. Ainsi, le plan de travail ne comportait aucun indicateur concernant les produits et les résultats, et la plupart des indicateurs se rapportant à l'impact des projets ne comprenaient pas de données de départ ou de référence, ou d'objectifs d'étape. En outre, il y avait très peu d'indicateurs quantitatifs et certains indicateurs n'étaient pas bien définis. Faute d'indicateurs appropriés dans le cadre axé sur les résultats, il n'est pas possible de justifier les ressources allouées aux différents domaines d'action ni de mesurer les résultats de l'UNU.

Recommandations

À l'issue de son audit, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations, dont les principales sont les suivantes :

a) Établir un accord de coopération officiel avec la Fondation japonaise pour l'UNU, afin de définir clairement les rôles et responsabilités de chacune; arrêter, en prévision du passage aux normes IPSAS, des principes comptables appropriés concernant la comptabilisation du produit brut provenant de la Fondation et des retenues qu'elle opère; et

b) Inclure des indicateurs de résultats, données de référence et autres éléments clefs dans les plans de travail relatifs aux projets.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Le Comité n'a dans l'ensemble pas de problème majeur à signaler à propos des suites données aux huit recommandations qu'il a formulées pour l'exercice 2010-2011, dont 63 % avaient été intégralement appliquées (contre 53 % au cours de l'exercice 2008-2009), et 37 % étaient en cours d'application (contre 35 % au cours de l'exercice biennal 2008-2009).

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. L'Université des Nations Unies (UNU) a été chargée par l'Assemblée générale d'effectuer des travaux de recherche de très haut niveau pour aider à trouver des solutions aux problèmes pressants qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. À cette fin, l'UNU consacre ses travaux de recherche, son enseignement de troisième cycle et ses activités de diffusion des connaissances aux problèmes les plus cruciaux qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui touchent les pays en développement.

2. Le Comité des commissaires aux comptes (le Comité) a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'exercice biennal qui s'est terminé le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de 1946 de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNU au 31 décembre 2013 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, et a notamment porté son attention sur les relations entre l'UNU et la Fondation japonaise pour l'UNU, ainsi que sur la gestion des programmes et la gestion des achats. Le Comité a également examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du rapport.

5. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'UNU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur un total de huit recommandations formulées au sujet de l'exercice biennal 2010-2011, cinq (63 %) avaient été appliquées intégralement et trois (37 %) étaient en cours d'application. À titre de comparaison, pour l'exercice biennal 2008-2009, 53 % des recommandations avaient été appliquées intégralement, 35 % étaient en cours d'application et 12 % n'avaient pas été appliquées. Globalement, le Comité ne s'est pas déclaré particulièrement préoccupé concernant les recommandations en cours d'application, qui n'étaient pas limitées dans le temps. Les mesures prises comme suite aux recommandations concernant l'exercice 2010-2011 sont présentées en détail dans ce rapport et récapitulées à l'annexe I.

8. Dans sa lettre du 11 novembre 2013, le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a demandé au Comité d'assurer le suivi des problèmes mentionnés aux paragraphes 45 et 46 de son rapport (A/67/381) concernant les audits internes de l'UNU par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le Comité a donné suite à cette demande et noté qu'au cours de la période considérée un mémorandum d'accord entre l'UNU et le BSCI avait été rédigé. Bien que ni l'une ni l'autre des parties n'ait encore signé ce mémorandum au moment de l'établissement du présent rapport, le BSCI avait contrôlé les mesures prises par l'Université en vue de se préparer au passage aux normes IPSAS en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et les stocks à la fin de 2013, et il réalisera un audit interne de l'Institut de l'Université des Nations Unies à Dresde au dernier trimestre 2014. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité a été informé par le BSCI qu'il était sur le point de terminer l'établissement du mémorandum d'accord en vue de sa signature par les deux parties. Il prend note des mesures prises par l'UNU et le BSCI pour régler ce problème et estime qu'elles contribueront à améliorer le dispositif de contrôle interne de l'UNU.

2. États financiers et information financière

9. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le montant total des recettes s'est élevé à 152,30 millions de dollars, provenant principalement de contributions volontaires versées par des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les dépenses se sont établies à 129,26 millions de dollars, dont 40,03 millions au titre des traitements et autres dépenses de personnel, 59,57 millions au titre des réseaux de recherche et de formation et de la diffusion de l'information et 29,66 millions au titre des dépenses de fonctionnement et des dépenses diverses. L'excédent des recettes sur les dépenses s'est donc chiffré à 23,04 millions de dollars.

10. Au 31 décembre 2013, le total de l'actif s'élevait à 382,08 millions de dollars, alors qu'il était de 363,44 millions au 31 décembre 2011, ce qui représente une augmentation de 18,64 millions (5 %). L'encaisse, les dépôts et placements à terme et le fonds de gestion centralisée des liquidités représentaient 364,07 millions de dollars, soit 95 % du total. La plus grande partie de l'actif provenait du Fonds de dotation qui est alimenté par le Gouvernement japonais et divers autres donateurs. Le total du passif s'élevait à 24,49 millions de dollars et le total des réserves et du solde du fonds à 357,59 millions.

Comptabilisation des contributions en nature reçues des gouvernements hôtes

11. Le paragraphe 35 des normes comptables du système des Nations Unies dispose que les contributions volontaires en nature d'une certaine importance, qui peuvent être utilisées pour les activités normales d'exécution des programmes, doivent apparaître dans les états financiers dès l'instant où on peut les comptabiliser à leur juste valeur.

12. Le Comité a examiné les contributions en nature indiquées dans les notes relatives aux états financiers ainsi que les pièces justificatives correspondantes et constaté que les contributions reçues des gouvernements hôtes n'étaient pas mentionnées. Au cours de l'exercice 2012-2013, les contributions en nature reçues par le Centre de l'UNU et ses huit instituts de la part des gouvernements hôtes, sous forme d'immeubles de bureaux, de logements pour le personnel et de services d'appui, ont représenté un montant équivalant à 30,02 millions de dollars. Suite à cette constatation, l'UNU a fourni un complément d'information concernant la note 10 relative aux états financiers.

Présentation des dépenses au titre des réseaux de recherche et de formation et de la diffusion de l'information

13. Les dépenses de l'UNU sont réparties en six catégories principales, à savoir : « réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information », « traitements et autres dépenses de personnel », « voyages », « services contractuels », « dépenses de fonctionnement » et « achats ».

14. Le Comité a constaté que certaines dépenses de fonctionnement présentées dans la catégorie « réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information », engagées par le Bureau du recteur et les services universitaires du Centre de l'UNU, ne correspondaient à aucun programme universitaire. Ainsi, en 2012, les dépenses au titre de cette catégorie comprenaient un montant de 11 074 dollars correspondant à l'achat de postes de télévision pour le Bureau du recteur et un montant de 196 962 dollars correspondant au paiement en 2013 d'indemnités de poste à des membres du personnel, notamment au Chef de cabinet, au responsable informatique et à d'autres.

15. Selon le Comité, le fait de présenter une partie des dépenses de fonctionnement dans la catégorie « réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information » sans donner d'explication détaillée risque de déconcerter les utilisateurs des états financiers. Compte tenu de cette constatation, l'UNU a donné des éclaircissements dans une note de bas de page des états financiers.

16. Un examen plus approfondi a montré que l'inclusion de dépenses de fonctionnement dans la catégorie « réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information » s'expliquait en partie par la manière dont le budget était préparé. L'UNU a inscrit un montant de 2,30 millions de dollars au budget de recherche du Centre de l'UNU pour couvrir des dépenses de fonctionnement du Bureau du recteur et des services académiques qui ne correspondaient à aucune activité inscrite au programme de recherche. Cette pratique n'est pas conforme à la définition d'un budget de recherche et risque de réduire le montant alloué aux activités au titre du programmes de l'UNU.

17. **L'UNU a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir clairement la nature et le champ d'application du budget de recherche et de veiller à ce que celui-ci soit présenté conformément aux instructions données par l'UNU.**

3. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

18. Par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS par le système des Nations Unies. L'UNU, tout comme le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le PNUD, avait initialement prévu de passer aux normes IPSAS en 2012. À sa cinquante-huitième session, le Conseil de l'UNU a approuvé la proposition tendant à reporter l'adoption complète des normes au 1er janvier 2014, étant donné que l'ONU avait également décidé de repousser le passage aux normes à 2014 pour le Secrétariat et que les états financiers de l'UNU relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

19. Le Comité a continué d'examiner les progrès accomplis par l'UNU, dans la mesure où l'Université était considérée à risque dans le précédent rapport du Comité pour ce qui est du passage aux normes IPSAS. Il prend acte des efforts déployés par l'UNU depuis le dernier exercice biennal pour assurer une transition sans heurt aux normes IPSAS, notant qu'elle a constitué une équipe chargée du passage aux normes IPSAS; élaboré un plan d'action détaillé; lancé les nouveaux modules d'Atlas relatifs au catalogue d'achats, aux charges à payer en attente de facturation et à la gestion des biens durables; élaboré un document directif supplémentaire relatif aux instruments financiers; et procédé à l'ajustement des soldes d'ouverture conformément aux instructions reçues de la Division de la comptabilité du Secrétariat.

20. Toutefois, le Comité a recensé plusieurs améliorations nécessaires :

a) **Un document directif supplémentaire reste à finaliser**. Compte tenu de la nature sensible et de l'importance du Fonds de dotation, l'UNU a décidé d'élaborer un document directif supplémentaire portant sur les instruments financiers, en consultation avec la Division de la comptabilité du Secrétariat. Au moment de l'audit, ce document était toujours en cours d'élaboration;

b) **Les procédures opérationnelles doivent être mises en conformité avec les normes IPSAS**. Au moment de l'audit, l'UNU avait déjà élaboré des procédures opérationnelles permanentes pour la comptabilisation des immobilisations corporelles et des stocks dans le système IPSAS. Les procédures opérationnelles permanentes relatives aux contributions volontaires doivent être mises à jour, et celles qui concernent les avantages du personnel sont en cours d'élaboration. Le Comité est d'avis que la mise à jour des procédures doit être accélérée pour que le respect des normes IPSAS soit assuré;

c) **La gestion des avantages découlant des normes IPSAS doit être améliorée**. Il est nécessaire d'élaborer un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS bien défini et documenté. Le Comité est d'avis que le plan permettra à l'UNU de suivre les avantages découlant de l'application de ces normes et d'en tirer le meilleur parti possible.

21. **Le Comité recommande que l'UNU : a) poursuive son effort en vue d'achever le document directif relatif aux instruments financiers; b) mette à jour sans plus tarder les procédures opérationnelles afin d'assurer leur pleine conformité aux normes IPSAS; et c) envisage l'élaboration d'un plan de**

valorisation des avantages découlant des normes IPSAS afin que les résultats à attendre de leur application puissent être pleinement exploités.

4. Relations entre l'UNU et la Fondation japonaise pour l'UNU

22. La Fondation japonaise pour l'UNU est une organisation non gouvernementale créée en 1985 pour faciliter la mobilisation de contributions financières destinées à l'UNU auprès du secteur privé japonais. Grâce aux contributions recueillies pour le compte de l'UNU et en sa faveur, la Fondation finance diverses activités telles que les séminaires mondiaux de l'UNU, le colloque organisé à l'occasion de la Journée des Nations Unies et d'autres activités de l'UNU se tenant au Japon. Le Comité a examiné les relations entre l'UNU et la Fondation ainsi que les collectes de fonds réalisées par la Fondation au nom de l'UNU, et noté les lacunes ci-après.

Absence d'accord de coopération officiel entre l'UNU et la Fondation japonaise pour l'UNU

23. Bien que les relations entre l'UNU et la Fondation soient anciennes et productives, les deux organismes n'ont signé aucun accord de coopération officiel qui puisse guider les deux parties sur des questions essentielles telles que la nature de leurs relations, les rôles et responsabilités de chaque partie, les conditions d'utilisation du logo et de la marque « UNU » lors des collectes de fonds, les dispositions relatives à l'établissement des rapports financiers, ainsi que le taux des retenues pour frais d'administration.

24. Au cours de l'audit, le Comité a noté que, sur le montant total des dépenses de la Fondation pour l'exercice biennal 2012-2013, 621 367 dollars (53 %) avaient été reversés à l'UNU et que 554 312 dollars (47 %) avaient servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Fondation. Le Comité trouve que les dépenses de fonctionnement de la Fondation sont élevées. Par ailleurs, la Fondation a conservé une partie des fonds provenant de dons collectés pour le compte de l'UNU et en sa faveur. Au 31 décembre 2013, la Fondation « retenait » un montant s'élevant à 7,13 millions de dollars, en grande partie sous la forme d'obligations et de dépôts à vue. Le Comité est d'avis que l'UNU devrait signer un accord de coopération officiel avec la Fondation et envisage d'élaborer un système conforme aux normes IPSAS pour comptabiliser le produit brut provenant de la Fondation et les retenues qu'elle opère.

25. Pour l'UNU, la collaboration est fondée sur la confiance et l'application du principe de responsabilité, et rien n'indique qu'elle ait pu ou qu'elle puisse mettre un jour sa réputation en danger. Elle estime donc que la signature d'un accord officiel ne serait d'aucune utilité. Pour sa part, le Comité est d'avis que la signature d'un accord permettrait de protéger les intérêts de l'UNU et serait même nécessaire en cas de litige. Qui plus est, le Comité estime qu'un accord officiel constitue le fondement de la nature des relations entre l'UNU et la Fondation, ce qui est fondamental en vue de l'élaboration d'un système conforme aux normes IPSAS pour la comptabilisation du produit brut provenant de la Fondation et des retenues qu'elle opère.

Utilisation des logos et des marques « ONU » et « UNU » par la Fondation japonaise pour l'UNU sans autorisation officielle

26. En octobre 2006, l'UNU a informé la Fondation que le Secrétariat de l'ONU avait officiellement approuvé l'utilisation des logos et des marques « ONU » et « UNU » par la Fondation dans le cadre de ses activités courantes. Le Comité a demandé à voir l'autorisation officielle émanant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, mais l'UNU a expliqué qu'elle avait consulté le Bureau de façon informelle et ne pouvait donc produire aucun document.

27. L'UNU a déclaré qu'elle ne demanderait pas d'autorisation officielle pour l'utilisation de la marque « UNU » par la Fondation et qu'elle avait le droit de travailler avec le Bureau des affaires juridiques de manière tant formelle qu'informelle. Toutefois, le Comité est d'avis qu'il serait utile que l'UNU ait un avis juridique officiel concernant l'utilisation du logo de manière à se prémunir contre tout litige pouvant se présenter à l'avenir.

Versement de contributions à des tiers sans que l'UNU en soit informée

28. Dans la mesure où la Fondation utilise les noms et les logos de l'ONU et de l'UNU aux fins de collecter des fonds, le Comité est d'avis que la Fondation n'est pas un véritable donateur mais qu'elle fonctionne comme un collecteur de fonds pour le compte de l'UNU. Par conséquent, les fonds qu'elle recueille appartiennent à l'UNU. Or, le Comité a noté qu'il était arrivé que des fonds aient été versés à des tiers sans que l'UNU en ait été informée officiellement. Ainsi, en 2011-2012, la Fondation a lancé une campagne en faveur des victimes du tremblement de terre qui avait frappé l'est du Japon et a récolté un montant total de 11 025 dollars. La Fondation a ensuite versé 12 389 dollars (dont 1 364 dollars récoltés au profit de l'UNU) au Collaboration Centre for Hanshin Quake Rehabilitation. La Fondation a affirmé en avoir informé l'UNU, mais il n'existe aucun justificatif permettant d'étayer cette affirmation. Par ailleurs, outre la participation des dirigeants de l'UNU à la réunion annuelle du Comité directeur de la Fondation, l'UNU n'exerce aucun contrôle sur les activités de collecte de fonds de la Fondation.

29. Le Comité est d'avis que le mode de fonctionnement actuel de la Fondation repose sur l'utilisation des logos et des marques ONU et UNU. Dans ces conditions, l'absence d'accord de coopération officiel avec la Fondation et de contrôle effectif de celle-ci par l'UNU pourrait porter atteinte à la réputation de l'UNU.

30. **Le Comité recommande que l'UNU : a) établisse un accord de coopération officiel avec la Fondation japonaise pour l'UNU afin de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque partie; et b) élabore, en prévision du passage aux normes IPSAS, des principes comptables appropriés concernant la comptabilisation du produit brut provenant de la Fondation et des retenues qu'elle opère.**

5. Gestion des programmes et des projets

31. La planification des programmes est le processus par lequel une organisation formule ses objectifs et définit son programme de travail en vue de les atteindre. Une planification efficace lui permet de se fixer des objectifs appropriés et de mettre en place des plans efficaces afin de les réaliser. Ces processus doivent aussi lui permettre de mesurer les résultats, d'évaluer si ses ressources sont utilisées

efficacement et de demander à son personnel de rendre compte de l'utilisation de ces ressources.

Les indicateurs utilisés dans les plans de travail des projets n'étaient pas conformes au cadre de gestion axée sur les résultats défini par l'UNU

32. Le manuel de gestion des projets et programmes de l'UNU dispose que, pour atteindre les résultats escomptés en respectant le budget et le calendrier approuvés, il est impératif, au niveau de la planification des projets, d'arrêter des indicateurs de résultats qui précisent les objectifs du projet, de fixer des points de référence, des objectifs d'étape, des cibles et des jalons et de collecter des données, les analyser et en rendre compte.

33. À l'examen des dossiers de projet au Centre de l'UNU, le Comité a noté que les plans de travail relatifs aux projets ne comprenaient aucun indicateur concernant les produits et les résultats et que la plupart des indicateurs d'impact ne comportait ni points de référence, ni cibles, ni objectifs d'étape. Les indicateurs quantitatifs étaient quant à eux très limités et certains manquaient de précision.

34. En l'absence d'indicateurs appropriés dans le cadre de résultats, il n'est pas possible de justifier l'utilisation des ressources affectées aux divers domaines d'activité ou d'évaluer les résultats obtenus par l'UNU.

35. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait élaborer des directives concernant la gestion des projets et intégrer des indicateurs de résultats, des points de référence et d'autres éléments clefs dans les plans de projet futurs.**

Carences relevées dans les activités de suivi des projets

36. Le manuel de gestion des projets et programmes de l'UNU dispose que le suivi des projets comprend des activités telles que l'analyse des aspects financiers et non financiers et l'établissement des rapports correspondants ainsi que des activités de validation des activités telles que les visites sur le terrain. Le 1er novembre 2013, l'UNU a lancé le système Pelikan, en vue de faciliter l'administration des données relatives aux projets et le suivi de la gestion des projets tout au long de leur cycle de vie.

37. Le Comité a examiné le fonctionnement du système Pelikan et les activités de suivi des projets de l'UNU et a conclu que des améliorations pourraient être apportée dans les domaines suivants :

a) Le système Pelikan ne fournit que des informations financières très limitées sur les projets et, comme il n'offre pas d'interface avec le système Atlas (progiciel de gestion intégré de l'UNU), ne permet pas d'obtenir des données financières pertinentes, ce qui ne facilite pas le travail d'examen et de contrôle financiers des chefs de projets. L'UNU a indiqué qu'elle allait s'efforcer d'intégrer, au moins en partie, les systèmes Pelikan et Atlas afin de répondre aux préoccupations du Comité;

b) Pelikan ne comprend pas de système d'envoi de messages d'alerte à l'approche des échéances, qui permettrait d'éviter que les projets se poursuivent au-delà de leur date de fin prévue. Certains projets portaient toujours la mention « en cours » alors que leur date d'achèvement prévue était dépassée.

38. Le Comité a noté que l'UNU n'avait pas effectué d'inspections sur le terrain ou de vérifications ponctuelles sur les sites de projets au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les responsables de l'UNU ont reconnu que cette question revêtait un caractère prioritaire et que différentes options étaient à l'étude pour remédier à cette carence.

39. Le Comité estime que les données financières, le système d'alerte et les visites ponctuelles sur site sont indispensables pour assurer le contrôle de la qualité et le respect du budget et du calendrier des projets, et que ces facteurs permettraient d'améliorer la gestion des projets de l'UNU.

40. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait : a) améliorer le système Pelikan en se donnant pour objectif prioritaire de mettre au point de nouvelles fonctionnalités ayant pour objet d'accroître son utilité pour les utilisateurs finaux, y compris le personnel de direction, portant en particulier sur les données financières et les mécanismes d'alerte; b) procéder à des vérifications ponctuelles de l'exécution des projets, conformément aux dispositions du manuel de gestion des projets et programmes.**

6. Gestion des achats et des marchés

Insuffisance de la planification annuelle des achats

41. Le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (rév. 6, mars 2010) dispose que « les services demandeurs et la Division des achats ou d'autres services des achats communiqueront entre eux et, dans la mesure du possible, se réuniront une fois par an pour établir des plans de dépenses, y compris des plans d'achat, pour les prochains exercices budgétaires » et que « cette planification servira, autant que possible, pour obtenir des économies d'échelle et d'autres avantages pour l'Organisation ».

42. Le Comité a constaté que l'UNU n'avait pas de plan annuel d'achats commun à tous ses services pour l'exercice biennal 2012-2013 et qu'elle n'avait pas non plus élaboré d'instructions permanentes en la matière. Le plan annuel d'achats du Centre de l'UNU se chiffrait à 377 581 dollars en 2012, soit seulement 7 % du coût effectif des achats, qui s'est élevé à 5,23 millions de dollars.

43. Le Comité estime qu'il est important que l'UNU établisse un plan annuel d'achats afin qu'elle puisse acquérir les biens et les services nécessaires à l'exécution de ses programmes. Faute d'un tel plan, il sera difficile pour l'UNU de regrouper des articles de même nature sur un seul bon de commande et donc de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'utilisation des ressources allouées aux achats. L'absence de plan d'achats rend également plus difficile le suivi et l'évaluation des procédures d'achat.

44. **L'UNU a accepté les recommandation du Comité selon laquelle elle devrait se conformer strictement aux dispositions du Manuel des achats des Nations Unies et renforcer le processus de planification en élaborant un plan annuel d'achats commun à l'ensemble de ses services.**

Absence d'appels d'offres dans les procédures d'achat

45. Le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (rév. 6, mars 2010) dispose que, pour les achats d'un montant se situant entre 4 000 et 40 000 dollars,

cinq fournisseurs au moins devraient être invités à soumissionner et que, si le nombre minimum de fournisseurs potentiels ne peut pas être atteint, le fonctionnaire chargé des achats doit en documenter les raisons.

46. Le Comité a examiné par sondage un échantillon de 11 marchés d'une valeur supérieure à 4 000 dollars passés en 2012 par l'Institut de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) et a constaté que, dans chacun des 11 cas, il n'y avait qu'un seul devis de fournisseur, ce qui est bien inférieur au nombre minimum requis. En outre, aucun justificatif ne venait étayer ces dérogations à la procédure d'appel d'offres.

47. Le Comité s'inquiète du fait que, l'UNU n'ayant pas fait jouer la règle de la concurrence dans la passation de ses marchés, la qualité et les prix proposés par les fournisseurs n'aient pas nécessairement été les plus compétitifs et que l'UNU n'ait ainsi pas obtenu le meilleur rapport qualité-prix.

48. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait veiller à ce que l'UNU-INWEH observe strictement les dispositions du Manuel des achats afin de garantir une mise en concurrence suffisante et le respect des procédures d'achat.**

Absence d'évaluation des prestations des fournisseurs

49. Le Comité a noté que le montant total combiné des achats du Centre de l'UNU, de l'UNU-INWEH et de l'UNU-WIDER s'était élevé à 6,29 millions de dollars en 2012, mais qu'aucune des trois entités n'avait évalué les prestations des fournisseurs comme le prescrit le Manuel des achats de l'ONU. L'UNU-WIDER avait en outre décidé de proroger d'un an un contrat de location de photocopieurs multifonctions sans avoir établi de rapport d'évaluation sur les prestations du fournisseur.

50. L'UNU a expliqué qu'un projet d'instruction administrative contenant des directives sur l'évaluation des prestations des fournisseurs était sur le point d'être achevé, et qu'une fois ces directives en vigueur, elle commencerait à établir des rapports d'évaluation pour tous les achats d'une valeur supérieure à 40 000 dollars.

51. Le Comité considère que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs, qui sont un élément fondamental de la gestion des achats, doivent être établis en temps voulu.

52. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait : a) accélérer la mise au point définitive des directives pour l'évaluation des prestations des fournisseurs; et b) veiller à ce que les rapports d'évaluation de ces prestations soient présentés en temps voulu.**

7. Consultants et vacataires

Durée de service pour les titulaires de contrats d'emploi

53. Le Règlement du personnel de l'UNU dispose que si l'Université souhaite reconduire le contrat d'un membre du personnel titulaire d'un contrat d'emploi en poste depuis quatre ans, une prorogation d'une durée maximum de deux ans peut être accordée à titre exceptionnel, avec l'approbation du recteur de l'UNU, la durée maximale d'un contrat d'emploi étant de six ans.

54. Le Comité a examiné un échantillon de 40 contrats reconduits en 2012 et a relevé les insuffisances suivantes :

a) Six contrats d'emploi remontaient à plus de six ans et la prorogation de six contrats n'avait pas été approuvée par le recteur. En 2013, le recteur a fait paraître deux mémorandums dans lesquels il a souligné l'importance de la limite de six ans pour les titulaires de contrats d'emploi, universitaires ou non;

b) Comme les rapports d'appréciation de la performance des titulaires de contrats d'emploi ne comportaient aucune information sur la durée totale de service déjà effectuée par les intéressés, il était difficile de rappeler aux unités administratives souhaitant les recruter la règle des six ans et l'obligation d'obtenir l'aval du recteur pour tout contrat reconduit au-delà de quatre ans de service;

c) Le Règlement du personnel de l'UNU ne prévoit pas de méthode de calcul de la durée de service. Il ne précise pas, par exemple, si une interruption entre le premier et le dernier contrat en date doit ou non être prise en compte dans le calcul de la durée de service.

55. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait : a) réviser le modèle de rapport d'appréciation du comportement professionnel des titulaires de contrats d'emploi afin d'y intégrer, à l'intention de l'administration, un rappel des procédures applicables en vertu du Règlement du personnel; et b) élaborer une instruction administrative visant à préciser la définition de la durée de service.**

Absence de documents concernant le recrutement des consultants

56. Le Comité a examiné 45 dossiers de consultants engagés par l'UNU-WIDER et a noté que celui-ci n'avait gardé aucune trace écrite des procédures de sélection, ce qui n'est pas conforme aux procédures définies par l'Organisation des Nations Unies pour le recrutement de consultants et risque d'affaiblir le dispositif de contrôle interne de la gestion des ressources humaines.

57. L'UNU-WIDER a expliqué qu'il était en train d'étudier, en collaboration avec ses donateurs et le siège de l'UNU, le moyen de mettre au point une procédure plus systématique pour la sélection des consultants, conformément à ce qu'il avait déjà proposé aux donateurs.

58. **L'UNU a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait veiller à ce que l'UNU-WIDER prenne des mesures visant à mieux documenter les procédures de sélection et de recrutement de consultants et à en renforcer la transparence.**

8. Gestion des biens durables

59. Selon les états financiers de l'Université, la valeur totale des biens durables de l'UNU s'élevait, au 31 décembre 2013, à 10,72 millions de dollars, montant qui comprend les biens durables achetés par l'Université et ceux donnés par des individus ou des organismes.

Lacunes dans l'inventaire physique et dans la communication de l'information

60. Les directives de l'UNU sur la gestion des biens et le contrôle des stocks prévoient que chaque institut de l'Université doit procéder chaque année à un inventaire physique global de ses stocks. En outre, une attestation signée à l'issue de l'inventaire par le directeur de l'entité et un rapport d'inventaire doivent être transmis à la direction de l'administration du siège de l'UNU avant le 31 janvier de l'exercice biennal suivant.

61. Le Comité a examiné les documents relatifs aux inventaires physiques réalisés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et a relevé les carences suivantes :

a) **Certaines entités de l'UNU n'ont pas communiqué leur rapport d'inventaire**. En 2012, 3 entités de l'UNU (le Centre de Kuala Lumpur, le Centre de l'UNU et le bureau de New York) et, en 2013, 5 entités (le Centre de Kuala Lumpur, l'UNU-INWEH, l'UNU-MERIT, les bureaux de l'UNU à Bonn et l'UNU-FLORES n'ont pas présenté leur rapport d'inventaire;

b) **Les inventaires physiques réalisés par certaines entités de l'UNU n'avaient pas été certifiés par les directeurs des entités concernées**. C'était notamment le cas des rapports d'inventaire de l'Institut international pour la santé mondiale et de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement pour 2012 et 2013, et de celui du bureau de l'UNU à Paris pour 2013.

62. **L'UNU a accepté, comme le Comité le recommandait, d'appliquer strictement les directives de l'UNU relatives à la gestion des biens et au contrôle des stocks.**

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

63. L'UNU a informé le Comité que, conformément aux règles de gestion financière 106.8 a) et 106.9, respectivement, des créances d'un montant de 110 032,19 dollars et des biens durables d'une valeur de 72 151,81 dollars avaient été comptabilisés en pertes au cours de l'exercice biennal 2012 -2013.

2. Versements à titre gracieux

64. En application de la règle de gestion financière 105.12, l'UNU a fait savoir au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué pendant la période considérée.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

65. L'UNU a fait savoir au Comité qu'il n'y avait eu, à sa connaissance, aucun cas de fraude avérée ou présumée pendant l'exercice 2012-2013.

D. Remerciements

66. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'Université des Nations Unies de l'aide qu'elle a apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont elle a fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu** Jiayi

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

Numéro	*Récapitulatif de la recommandation*	*Paragraphe du rapport*[a]	*Exercice au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois*	*Recommandation appliquée*	*Recommandation en cours d'application*	*Recommandation non appliquée*	*Recommandation devenue caduque*
1.	Officialiser les accords avec la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de façon à définir clairement les responsabilités et obligations de chaque entité	Par. 25	2010-2011	X			
	Définir clairement, en coopération avec la Division de la gestion des investissements, la relation qui existe entre l'Université et le conseiller en investissement (Nikko Asset Management) et les responsabilités qui incombent à ce dernier en matière d'investissement	Par. 26					
2.	Accélérer sa préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment mais non exclusivement en mettant en place une équipe chargée de l'application de ces normes et en élaborant un plan d'action	Par. 33	2010-2011	X			
3.	Adapter et perfectionner, en coopération avec le PNUD, le système Atlas afin qu'il puisse appuyer pleinement la mise en application des normes IPSAS	Par. 34	2010-2011	X			
4.	Établir un mécanisme de coordination et de suivi efficaces des projets et effectuer chaque année une vérification par sondage en sélectionnant un certain nombre de projets à évaluer	Par. 39	2010-2011		X		
5.	Se conformer strictement aux règles énoncées dans le Manuel des achats et procéder dans les meilleurs délais au renouvellement formel du contrat	Par. 42	2010-2011		X		
6.	Mettre en place une procédure formelle d'évaluation des fournisseurs afin d'améliorer le système de passation de marchés	Par. 46	2010-2011	X			
7.	Améliorer la gestion du recrutement du personnel en se conformant strictement aux règles fixées en la matière et en conservant tous les documents relatifs au recrutement du personnel	Par. 51	2010-2011	X			

Numéro	*Récapitulatif de la recommandation*	*Paragraphe du rapport*[a]	*Exercice au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois*	*Recommandation appliquée*	*Recommandation en cours d'application*	*Recommandation non appliquée*	*Recommandation devenue caduque*
8.	Mettre au point une formule et des directives détaillées afin de fixer le barème de rémunération des agents contractuels engagés par l'Université et veiller à ce que les contrats des consultants soient approuvés conformément à la politique de gestion du personnel de l'Université	Par. 54	2010-2011		X		
	Total			**8**	**5**	**3**	**0**	**0**
	Pourcentage			**100**	**62,5**	**37,5**	**0**	**0**

[a] A/67/5 (Vol. IV).

Chapitre III
Certification des états financiers

Lettre datée du 28 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-secrétaire générale et Contrôleuse

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse
(*Signé*) María Eugenia **Casar**

Chapitre IV
Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé au Japon, dans l'agglomération de Tokyo. En décembre 2009, l'Assemblée a modifié la Charte de l'Université en autorisant expressément cette dernière à délivrer des diplômes de deuxième et troisième cycles. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 12 membres siégeant à titre individuel. Le recteur, dont le mandat est normalement de cinq ans et qui peut être reconduit dans ses fonctions pour un mandat de même durée, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la Charte de l'Université, les charges d'équipement et les frais d'exploitation sont couverts par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu tiré du placement de celles-ci.

3. L'Université dispose d'un fonds de dotation et de plusieurs fonds de fonctionnement distincts, pour son siège et ses instituts. Le Fonds de dotation est alimenté par le revenu des investissements ainsi que par des contributions volontaires. Le revenu des investissements est utilisé pour financer les activités de l'Université, qui sont imputées aux fonds de fonctionnement concernés. De plus, les fonds de fonctionnement reçoivent directement des contributions volontaires de la part de gouvernements et de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

4. L'année 2013 a marqué le début d'une période de transition et de renouveau majeurs pour l'UNU. Dirigée par un nouveau recteur, l'Université a commencé à étudier les moyens de devenir concrètement une ressource intellectuelle stratégique pour le système des Nations Unies. Il a été décidé que les deux instituts situés au Japon (l'Institut des hautes études, situé à Yokohama, et l'Institut pour la durabilité et la paix, situé à Tokyo) devraient être fusionnés au début 2014 afin de créer un nouvel institut, l'Institut de l'UNU pour les hautes études sur la viabilité, qui sera établi au siège de l'Université à Tokyo.

5. Notant qu'il existe des moyens plus économiques de diffuser les résultats de ses recherches (notamment en accès libre), l'Université a mis fin aux activités de son Groupe de la presse fin 2013.

6. Bien que l'Institut international de l'UNU pour la formation des dirigeants ait fermé ses portes en Jordanie en 2009, son budget avait été maintenu car on pensait trouver un nouveau pays hôte. Faute d'évolution à ce niveau, le fonds de fonctionnement de l'Institut a été clôturé fin 2013.

B. Situation financière de l'Université des Nations Unies

7. Le montant total des recettes de l'UNU pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'élevait à 152,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19,5 % par rapport à l'exercice biennal précédent.

8. Le montant total des recettes du Fonds de dotation pour l'exercice 2012-2013 a augmenté de 33,7 %, passant de 42,8 millions de dollars lors de l'exercice précédent à 57,2 millions de dollars. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2013	*2011*	*Augmentation (diminution)*
Contributions volontaires	8 000	8 000	–
Intérêts créditeurs[a]	48 851	31 361	17 490
Recettes accessoires[b]	362	3 424	(3 062)
Total	**57 213**	**42 785**	**14 428**

[a] Comprend la plus-value réalisée sur la vente de titres.
[b] Gain net découlant de la réévaluation des avoirs en devises.

9. Pendant l'exercice 2012-2013, le Gouvernement malaisien a apporté des contributions volontaires totalisant 8 millions de dollars au Fonds de dotation au profit de l'Institut international pour la santé mondiale.

10. Le montant total des recettes des fonds de fonctionnement a été de 126,1 millions de dollars pour l'exercice considéré, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par une augmentation des contributions volontaires aux programmes et activités entreprises par les instituts, notamment l'Institut de l'UNU pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources nouvellement créé. Les recettes sont réparties comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2013	*2011*	*Augmentation (diminution)*
Contributions volontaires	88 819	76 702	12 117
Intérêts créditeurs	339	493	(154)
Recettes provenant de services fournis	3 963	4 500	(537)
Recettes diverses ou accessoires	2 229	2 155	74
Montants transférés du Fonds de dotation	30 761	35 030	(4 269)
Total	**126 111**	**118 880**	**7 231**

11. Comme le montre l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est établi à 129,3 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013, par rapport à 114,9 millions de dollars à l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,5 % attribuable au fait que les pertes découlant de la réévaluation des avoirs en devises ont été plus importantes.

12. Au 31 décembre 2013, le total de l'actif s'élevait à 382,1 millions de dollars, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les investissements relevant du Fonds de dotation représentent 75,4 % de ce montant. La valeur comptable des investissements à court terme était de 4,0 millions de dollars et celle des investissements à long terme de 284,2 millions de dollars, leur valeur marchande étant respectivement de 4,1 millions et 330,2 millions de dollars. En outre, au 31 décembre 2013, les fonds de fonctionnement comptaient 54,4 millions de dollars de liquidités et d'investissements, y compris la part de l'UNU du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et du fonds de gestion centralisée des liquidités en euros. Un montant de 6,9 millions de dollars correspondant aux contributions annoncées à recevoir, qui sont énumérées dans le tableau 2.1, était également comptabilisé dans les actifs.

13. Les engagements de l'Université au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés, qui sont calculés sur une base actuarielle. Au 31 décembre 2013, le total des engagements de l'Université au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés était estimé à 8,4 millions, 2,5 millions et 1,1 million de dollars respectivement.

14. Pendant l'exercice considéré, le solde du Fonds de dotation a augmenté de 19,7 millions de dollars pour atteindre 314,7 millions de dollars au 31 décembre 2013. Le solde des fonds de fonctionnement a augmenté de 4,9 millions pour s'établir à 54,4 millions de dollars au 31 décembre 2013.

15. On trouvera à l'état IV les dépenses afférentes aux fonds de fonctionnement et au Fonds de dotation en regard des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Le montant total des dépenses de l'exercice s'élevait à 119,5 millions de dollars, ce qui est inférieur au montant révisé des crédits autorisés, qui est de 160,7 millions de dollars.

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Université des Nations Unies[a]

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI[b] – Fonds de fonctionnement*
Recettes									
Contributions volontaires	6 703	2 090	14 872	8 726	2 020	502	–	15 836	–
Intérêts créditeurs	146	–	125	65	3	–	–	–	–
Recettes provenant de services fournis	420	3 132	4	14	114	12	–	11	–
Recettes diverses ou accessoires									
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	–	–	22	–	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	222	7	219	398	4	12	–	156	–
Prélèvements sur le Fonds de dotation[c]	13 799	–	4 508	1 922	3 664	1 623	914	–	163
Total des recettes	**21 290**	**5 229**	**19 750**	**11 125**	**5 805**	**2 149**	**914**	**16 003**	**163**
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	14 471	470	2 781	1 513	2 848	1 309	136	1 728	–
Voyages	1 324	3	111	74	187	140	95	111	–
Services contractuels	118	80	–	8	226	3	–	9	–
Dépenses de fonctionnement	4 446	5 044	666	526	1 236	134	42	1 176	1
Achats	266	169	143	67	51	22	7	13	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion[d]	7 629	–	11 372	5 099	1 754	436	566	11 048	–
Virements sur les fonds de fonctionnement[c]	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	**28 254**	**5 766**	**15 073**	**7 287**	**6 302**	**2 044**	**846**	**14 085**	**1**

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI*[b] *– Fonds de fonctionnement*
Excédent (déficit)[e]	**(6 964)**	**(537)**	**4 677**	**3 838**	**(497)**	**105**	**68**	**1 918**	**162**
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 213)	(3)	278	–	–	–	–	–	(99)
Excédent (déficit) net	**(10 177)**	**(540)**	**4 955**	**3 838**	**(497)**	**105**	**68**	**1 918**	**63**
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	67	–	165	17	16	49	5	307	–
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	14 805	51	–	–	–	(5)	–	(7 595)	(276)
Sommes remboursées à des donateurs	–	–	–	–	(53)	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	13 192	1 128	7 540	6 691	1 078	700	374	5 370	213
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**17 887**	**639**	**12 660**	**10 546**	**544**	**849**	**447**	**–**	**–**

Université des Nations Unies[a]

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (*suite*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press[b] – Fonds de fonctionnement*	*ATLAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES[f] – Fonds de fonctionnement*
Recettes									
Contributions volontaires	5 213	1 284	7 482	1 670	16 369	2 520	101	–	3 431
Intérêts créditeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recettes provenant de services fournis	110	–	–	–	93	–	53	–	–
Recettes diverses ou accessoires									
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	–	–	13	–	–	–	310	–	–
Recettes accessoires	25	–	129	47	543	113	6	–	3
Prélèvements sur le Fonds de dotation[c]	–	–	284	2 238	–	–	898	748	–
Total des recettes	**5 348**	**1 284**	**7 908**	**3 955**	**17 005**	**2 633**	**1 368**	**748**	**3 434**
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	3 198	1 271	1 623	2 167	3 666	662	863	335	835
Voyages	103	3	77	122	49	58	32	54	134
Services contractuels	1	–	5	–	–	61	–	–	–
Dépenses de fonctionnement	502	40	435	450	457	69	49	29	200
Achats	9	–	12	49	5	38	–	11	231
Réseaux (recherche et formation) et diffusion[d]	2 169	–	5 140	1 373	12 010	111	388	–	167
Virements sur les fonds de fonctionnement[c]	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des dépenses	**5 982**	**1 314**	**7 292**	**4 161**	**16 187**	**999**	**1 332**	**429**	**1 567**

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*ATLAS*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES*[f] *– Fonds de fonctionnement*
Excédent (déficit)[e]	**(634)**	**(30)**	**616**	**(206)**	**818**	**1 634**	**36**	**319**	**1 867**
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	(12)	(7)	–	–	12	–	–
Excédent (déficit) net	**(634)**	**(30)**	**604**	**(213)**	**818**	**1 634**	**48**	**319**	**1 867**
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	64	–	66	6	70	3	–	–	–
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	(4)	–	(5 600)	–	(332)	(1 044)	–
Sommes remboursées à des donateurs	(4)	–	–	–	–	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	1 095	30	662	3 277	4 712	2 402	284	725	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**521**	**–**	**1 328**	**3 070**	**–**	**4 039**	**–**	**–**	**1 867**

Université des Nations Unies[a]

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (*suite et fin*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[g]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Recettes							
Contributions volontaires	88 819	8 000	456	–	–	97 275[h]	85 879
Intérêts créditeurs	339	48 851[i]	–	–	–	49 190	31 854
Recettes provenant de services fournis	3 963[j]	–	–	–	(723)	3 240	3 976
Recettes diverses ou accessoires							
Recettes et redevances provenant de la vente de publications	345	–	–	–	–	345	319
Recettes accessoires	1 884	362[k]	–	–	–	2 246	5 462
Prélèvements sur le Fonds de dotation[c]	30 761	–	–	–	(30 761)	–	–
Total des recettes	**126 111**	**57 213**	**456**	**–**	**(31 484)**	**152 296**	**127 490**
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	39 876	–	265	–	(114)	40 027	39 261
Voyages	2 677	–	–	–	–	2 677	3 091
Services contractuels	511	–	–	–	(171)	340	1 349
Dépenses de fonctionnement	15 502	10 435[l]	56	–	(438)	25 555	16 500
Achats	1 093	–	–	–	–	1 093	1 021
Réseaux (recherche et formation) et diffusion[d]	59 262	–	303	–	–	59 565	53 705
Virements sur les fonds de fonctionnement[c]	–	30 761	–	–	(30 761)	–	–
Total des dépenses	**118 921**	**41 196**	**624**	**–**	**(31 484)**	**129 257**	**114 927**
Excédent (déficit)[e]	**7 190**	**16 017**	**(168)**	**–**	**–**	**23 039**	**12 563**
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite – non budgétisés	–	–	–	(2 283)[m]	–	(2 283)	(4 075)
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 044)	3 699	–	–	–	655	(237)
Excédent (déficit) net	**4 146**	**19 716**	**(168)**	**(2 283)**	**–**	**21 411**	**8 251**

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[g]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	835	–	–	–	–	835	2 290
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(57)	–	–	–	–	(57)	(64)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	49 473	294 960	750	(9 780)	–	335 403	324 926
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**54 397**	**314 676**	**582**	**(12 063)**	**–**	**357 592**	**335 403**

[a] Voir les notes 2, 3 et 4.
[b] Les fonds de fonctionnement d'UNU-IAS, d'UNU-ILI, d'UNU-ISP, d'UNU-Press et d'ATLAS ont été soldés le 31 décembre 2013, ainsi que le Conseil d'administration l'avait autorisé.
[c] Représente les montants virés du Fonds de dotation aux fonds de fonctionnement correspondants.
[d] Correspond aux coûts du programme d'enseignement, de l'élaboration du programme et de l'appui universitaire fourni par le Bureau du recteur et les services universitaires du Centre de l'UNU. Sont inclus dans les dépenses d'appui universitaire les dépenses de personnel et les dépenses autres que les dépenses de personnel et les frais généraux de fonctionnement ayant trait à l'appui au programme et aux activités d'enseignement de l'Université.
[e] Dans certains cas, les fonds déficitaires sont financés, en tout ou en partie, par les excédents cumulés, comme l'a autorisé le Conseil d'administration.
[f] UNU-FLORES a été créé à Dresde (Allemagne) le 1er janvier 2012 et son fonds de fonctionnement est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement allemand.
[g] Voir la note 7.
[h] Représente les contributions volontaires versées par des gouvernements (79 302 282 dollars) et d'autres contributions volontaires (17 973 048 dollars).
[i] Représente des intérêts créditeurs (17 231 321 dollars) et une plus-value sur la vente de titres (31 619 495 dollars).
[j] Représente les recettes provenant de services rendus à d'autres organismes (3 239 747 dollars) et de services fournis à des fonds de fonctionnement de l'UNU (723 048 dollars).
[k] Représente une plus-value sur la vente de titres (360 420 dollars) et d'autres recettes (1 488 dollars).
[l] Représente une moins-value sur la vente de titres (349 671 dollars), une perte de change (8 649 974 dollars), les frais de gestion des placements (1 380 714 dollars) et une moins-value tenant à la réévaluation des placements à court terme (53 653 dollars).
[m] Représente l'augmentation nette, pendant l'exercice biennal 2012-2013, des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies[a]

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI[b] – Fonds de fonctionnement*
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	17 513	–	1 714	1 315	862	–	–	–	–
Fonds de gestion centralisée des liquidités	8 677	–	11 583	8 188	271	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances diverses	202	18	41	194	48	33	–	–	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif[c]	4 852	847	616	2 167	116	983	464	–	–
Total de l'actif	**31 244**	**865**	**13 954**	**11 864**	**1 297**	**1 016**	**464**	**–**	**–**
Passif									
Engagements non réglés (exercice considéré)	456	95	582	24	40	47	11	–	–
Engagements non réglés (exercices à venir)	4 734	26	615	842	116	115	6	–	–
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dettes diverses	898	105	21	452	419	5	–	–	–
Autres éléments de passif[d]	7 269	–	76	–	178	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite[e]	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	**13 357**	**226**	**1 294**	**1 318**	**753**	**167**	**17**	**–**	**–**

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI[b] – Fonds de fonctionnement*
Réserves et soldes des fonds									
Principal	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Projets financés par des dons : soldes des fonds	14 006	–	3 869	3 129	381	344	–	–	–
Excédent (déficit) cumulé	3 881	639	8 791	7 417	163	505	447	–	–
Total des réserves et des soldes des fonds	**17 887**	**639**	**12 660**	**10 546**	**544**	**849**	**447**	**–**	**–**
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	**31 244**	**865**	**13 954**	**11 864**	**1 297**	**1 016**	**464**	**–**	**–**

Université des Nations Unies[a]

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 (*suite*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press[b] – Fonds de fonctionnement*	*ATLAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES[f] – Fonds de fonctionnement*
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	824	–	3 485	–	–	–	–	–	–
Fonds de gestion centralisée des liquidités	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	678	–	–	–	2 621	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances diverses	25	3	100	–	–	16	–	–	49
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif[c]	925	5	306	3 193	–	1 641	–	–	2 208
Total de l'actif	**1 774**	**686**	**3 891**	**3 193**	**–**	**4 278**	**–**	**–**	**2 257**
Passif									
Engagements non réglés (exercice considéré)	90	–	66	7	–	40	–	–	147
Engagements non réglés (exercices à venir)	908	–	288	114	–	199	–	–	243
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dettes diverses	148	–	29	2	–	–	–	–	–
Autres éléments de passif[d]	107	686	2 180	–	–	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite[e]	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total du passif	**1 253**	**686**	**2 563**	**123**	**–**	**239**	**–**	**–**	**390**

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press[b] – Fonds de fonctionnement*	*ATLAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES[f] – Fonds de fonctionnement*
Réserves et soldes des fonds									
Principal	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Projets financés par des dons : soldes des fonds	229	–	1 318	451	–	–	–	–	–
Excédent (déficit) cumulé	292	–	10	2 619	–	4 039	–	–	1 867
Total des réserves et des soldes des fonds	**521**	**–**	**1 328**	**3 070**	**–**	**4 039**	**–**	**–**	**1 867**
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	**1 774**	**686**	**3 891**	**3 193**	**–**	**4 278**	**–**	**–**	**2 257**

Université des Nations Unies[a]

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 (*suite et fin*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[g]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	25 713	21 412	–	–	–	47 125	38 761
Fonds de gestion centralisée des liquidités	28 719[h]	–	–	–	–	28 719	18 526
Placements à court terme	–	4 013	–	–	–	4 013	3 140
Placements à long terme	–	284 214[i]	–	–	–	284 214	280 048
Contributions volontaires à recevoir	3 299	3 595	–	–	–	6 894	6 670
Soldes débiteurs interfonds	–	27 824	–	–	(27 824)	–	–
Créances diverses	729	1 944	–	–	–	2 673	3 721
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif[c]	18 323	–	614	–	(10 496)	8 441	12 573
Total de l'actif	**76 783**	**343 002**	**614**	**–**	**(38 320)**	**382 079**	**363 439**
Passif							
Engagements non réglés (exercice considéré)	1 605	–	–	–	–	1 605	2 497
Engagements non réglés (exercices à venir)	8 206	–	31	–	–	8 237	12 461
Soldes créditeurs interfonds	–	27 824	–	–	(27 824)	–	–
Dettes diverses	2 079	502	1	–	–	2 582	3 298
Autres éléments de passif[d]	10 496	–	–	–	(10 496)	–	–
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite[e]	–	–	–	12 063	–	12 063	9 780
Total du passif	**22 386**	**28 326**	**32**	**12 063**	**(38 320)**	**24 487**	**28 036**
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	262 528	–	–	–	262 528	253 770
Projets financés par des dons : soldes des fonds	23 727	–	–	–	–	23 727	19 723

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[g]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Excédent (déficit) cumulé	30 670	52 148	582	(12 063)	–	71 337	61 910
Total des réserves et des soldes des fonds	**54 397**	**314 676**	**582**	**(12 063)**	**–**	**357 592**	**335 403**
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	**76 783**	**343 002**	**614**	**–**	**(38 320)**	**382 079**	**363 439**

[a] Voir les notes 2, 3 et 4.

[b] Les fonds de fonctionnement d'UNU-IAS, d'UNU-ILI, d'UNU-ISP, d'UNU-Press et d'ATLAS ont été soldés le 31 décembre 2013, ainsi que le Conseil d'administration l'avait autorisé.

[c] Représente principalement les opérations interservices en attente et comprend des engagements au titre d'exercices à venir d'un montant de 8 236 688 dollars.

[d] Représente les opérations interservices en attente entre le Centre de l'UNU et les instituts.

[e] Correspond aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (8 381 000 dollars), des prestations liées au rapatriement (2 549 000 dollars) et des jours de congé accumulés (1 133 000 dollars) au 31 décembre 2013.

[f] UNU-FLORES a été créé à Dresde (Allemagne) le 1er janvier 2012 et son fonds de fonctionnement est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement allemand.

[g] Voir la note 7.

[h] Part dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (8 264 733 dollars), placements à court terme (10 179 850 dollars), placements à long terme (10 172 417 dollars) et intérêts courus à recevoir (101 856 dollars). Voir la note 4.

[i] Correspond à des placements en actions et en obligations. La valeur de réalisation des placements à long terme s'élevait à 330 174 494 dollars. Voir l'alinéa b) de la note 4 et la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies

Tableau 2.1
État cumulé des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Centre de l'UNU					
Dons de gouvernements et d'autres entités :					
Allemagne	–	5 116	5 116	–	–
Autriche	–	21	21	–	–
Chine	–	50	50	–	–
Espagne	–	6	6	–	–
Finlande	–	10	10	–	–
Islande	–	20	20	–	–
Norvège	–	85	85	–	–
Pays-Bas	–	65	65	–	–
Suisse	–	60	60	–	–
Union européenne (Commission européenne)	–	58	58	–	–
Total partiel	**–**	**5 491**	**5 491**	**–**	**–**
Autres dons :					
Academia Sinica (province chinoise de Taïwan)	–	10	10	–	–
British Council (Japon)	–	16	16	–	–
Farmer's Market Association	–	41	41	–	–
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	–	16	16	–	–
National Research Foundation	–	45	45	–	–
National Science Foundation	–	438	438	–	–
OMC Inc.	–	19	19	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	50	50	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	25	25	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Projets et réseaux internationaux – Centre d'enseignement virtuel de l'Université de Grenade (CEVUG)	–	11	11	–	–
Programme international sur la géosphère et la biosphère	–	99	99	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	243	243	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	52	52	–	–
TopTour Corporation	–	32	32	–	–
Université de Tokyo	–	93	93	–	–
Divers	–	22	22	–	–
Total partiel	**–**	**1 212**	**1 212**	**–**	**–**
Total (Centre de l'UNU)	**–**	**6 703**	**6 703**	**–**	**–**
Bâtiment du siège de l'UNU					
Dons de gouvernements :					
Japon	–	2 090	2 090	–	–
Total (bâtiment du siège de l'UNU)	**–**	**2 090**	**2 090**	**–**	**–**
UNU-WIDER					
Dons de gouvernements :					
Afrique du Sud	–	277	277	–	–
Corée	–	90	90	–	–
Danemark	–	2 734	2 734	–	–
Finlande	–	3 281	3 281	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	3 992	3 992	–	–
Suède	–	4 344	4 344	–	–
Total partiel	**–**	**14 718**	**14 718**	**–**	**–**
Autres dons :					
Central Institute for Economic Management	–	60	60	–	–
Cornell University	–	68	68	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Département d'économie de l'Université de Copenhague	–	26	26	–	–
Total partiel	**–**	**154**	**154**	**–**	**–**
Total (UNU-WIDER)	**–**	**14 872**	**14 872**	**–**	**–**
UNU-MERIT					
Dons de gouvernements :					
Pays-Bas	–	7 883	7 883	–	–
Total partiel	**–**	**7 883**	**7 883**	**–**	**–**
Autres dons :					
Banque asiatique de développement – Manille (Philippines)	–	31	31	–	–
Centre de recherches pour le développement international	–	21	21	–	–
GRM International	–	15	15	–	–
Maastricht Graduate School of Governance	–	434	434	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	187	187	–	–
Research Policy Institute (Lund University)	–	59	59	–	–
Sasakawa Peace Foundation	–	10	10	–	–
Université des Antilles	–	22	22	–	–
UPM Consultancy and Services	–	46	46	–	–
Divers	–	18	18	–	–
Total partiel	**–**	**843**	**843**	**–**	**–**
Total (UNU-MERIT)	**–**	**8 726**	**8 726**	**–**	**–**
UNU-IIST					
Dons de gouvernements :					
Macao (Chine)	–	1 845	1 845	–	–
Union européenne (Commission européenne)	–	51	51	–	–
Total partiel	**–**	**1 896**	**1 896**	**–**	**–**
Autres dons :					
Elsevier (Singapore)	–	64	64	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
German Aerospace Center	–	12	12	–	–
Université d'Indonésie	–	48	48	–	–
Total partiel	**–**	**124**	**124**	**–**	**–**
Total (UNU-IIST)	**–**	**2 020**	**2 020**	**–**	**–**
UNU-INRA					
Dons de gouvernements :					
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres dons :					
Centre de recherches pour le développement international	–	330	330	–	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	34	34	–	–
Groupe de la Banque africaine de développement	–	138	138	–	–
Total partiel	**–**	**502**	**502**	**–**	**–**
Total (UNU-INRA)	**–**	**502**	**502**	**–**	**–**
UNU-IAS					
Dons de gouvernements :					
Australie	–	447	447	–	–
Japon	–	12 102	12 102	–	–
Total partiel	**–**	**12 549**	**12 549**	**–**	**–**
Autres dons :					
Canon	–	53	53	–	–
Christensen Fund	–	930	930	–	–
Fondation Ford	–	150	150	–	–
Fonds AXA pour la recherche	–	79	79	–	–
MacArthur Foundation	–	186	186	–	–
Mori Building Kabushiki Kaisha	–	37	37	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Municipalité de Kanazawa	–	571	571	–	–
Municipalité de Yokohama	–	38	38	–	–
Nansei Sekiyu Kabushiki Kaisha	–	166	166	–	–
Préfecture d'Ishikawa	–	580	580	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	26	26	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	43	43	–	–
Ricardo-AEA	–	52	52	–	–
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	–	271	271	–	–
Tokyo Institute of Technology	–	65	65	–	–
Divers	–	40	40	–	–
Total partiel	**–**	**3 287**	**3 287**	**–**	**–**
Total (UNU-IAS)	**–**	**15 836**	**15 836**	**–**	**–**
UNU-INWEH					
Dons de gouvernements :					
Canada	–	3 979	3 979	–	–
Émirats arabes unis	–	15	15	–	–
Total partiel	**–**	**3 994**	**3 994**	**–**	**–**
Autres dons :					
Anderson Water Systems	–	10	10	–	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	98	98	–	–
Centre international de recherches agricoles dans les zones arides	–	70	70	–	–
Centre de recherches pour le développement international	–	20	20	–	–
Département des affaires économiques et sociales	–	23	23	–	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	–	172	172	–	–
Faculté des sciences humaines (McMaster University)	–	70	70	–	–
Fonds arabe de développement économique et social	–	45	45	–	–
Grand Challenges Canada	–	107	107	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Institut international de gestion des ressources en eau	–	50	50	–	–
National Environment and Planning Agency	–	16	16	–	–
ONU-Eau	–	143	143	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	281	281	–	–
Programme du Golfe pour le développement	–	76	76	–	–
Walter & Duncan Gordon Foundation	–	22	22	–	–
Divers	–	16	16	–	–
Total partiel	**–**	**1 219**	**1 219**	**–**	**–**
Total (UNU-INWEH)	**–**	**5 213**	**5 213**	**–**	**–**
UNU-CRIS					
Dons de gouvernements :					
Belgique	661	1 284	1 267	–	678
Total (UNU-CRIS)	**661**	**1 284**	**1 267**	**–**	**678**
UNU-EHS					
Dons de gouvernements :					
Allemagne	646	2 564	3 210	–	–
Union européenne (Commission européenne)	–	451	451	–	–
Total partiel	**646**	**3 015**	**3 661**	**–**	**–**
Autres dons :					
Allianz SE	–	65	65	–	–
AXA S.A.	–	106	106	–	–
Care France	–	218	218	–	–
Bureau fédéral de la protection civile et des secours en cas de catastrophe (Allemagne)	–	246	246	–	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	–	42	42	–	–
Deutsches Komitee für Katastrophenvorsorge	–	26	26	–	–
Deutsches Zentrum für Luft-und Raumfahrt	–	1 000	1 000	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Fachhochschule Koeln	–	18	18	–	–
Germanwatch	–	828	828	–	–
KU Leuven (Département d'enseignement et d'apprentissage)	–	24	24	–	–
Maastricht Graduate School of Governance	–	17	17	–	–
Munich Climate Insurance Initiative	–	484	484	–	–
Munich Re Foundation	–	281	281	–	–
Munich Re Insurance	–	275	275	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	701	701	–	–
Université de Bonn	–	85	85	–	–
Université de Hanovre	–	27	27	–	–
Divers	–	24	24	–	–
Total partiel	**–**	**4 467**	**4 467**	**–**	**–**
Total (UNU-ESH)	**646**	**7 482**	**8 128**	**–**	**–**
UNU-IIGH					
Dons de gouvernements :					
Malaisie	–	1 091	1 091	–	–
Total partiel	**–**	**1 091**	**1 091**	**–**	**–**
Autres dons :					
Agence canadienne pour le développement international	–	480	480	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	34	34	–	–
Sanatorio Americano	–	26	26	–	–
Universiti Sains Malaysia	–	39	39	–	–
Total partiel	**–**	**579**	**579**	**–**	**–**
Total (UNU-IIGH)	**–**	**1 670**	**1 670**	**–**	**–**
UNU-ISP					
Dons de gouvernements :					

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Environmental Protection Agency (États-Unis d'Amérique)	–	325	325	–	–
Japon	–	10 087	10 087	–	–
Suède	–	142	142	–	–
Union européenne (Commission européenne)	–	329	329	–	–
Total partiel	**–**	**10 883**	**10 883**	**–**	**–**
Autres dons :					
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	145	145	–	–
Cisco Systems	–	29	29	–	–
Compliance and Risks	–	19	19	–	–
Dataserv – Ces	–	14	14	–	–
Dell Corporation (Irlande)	–	40	40	–	–
Dentsu	–	101	101	–	–
ECODOM-Italian Household Appliances Recovery and Recycling Consortium	–	70	70	–	–
Groupe de la Banque africaine de développement	–	46	46	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	264	264	–	–
Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts	–	173	173	–	–
EMPA-Laboratoires fédéraux suisses (recherches sur les matériaux et les technologies)	–	14	14	–	–
Ericsson	–	26	26	–	–
FFact Strategy and Implementation	–	44	44	–	–
Hewlett Packard	–	59	59	–	–
Institut des stratégies environnementales mondiales	–	28	28	–	–
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation	–	54	54	–	–
Japan Foundation for the United Nations University	–	356	356	–	–
Kanagawa International Foundation	–	82	82	–	–
Kirin Holdings Company	–	683	683	–	–

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Nokia OYJ	–	43	43	–	–
Nuclear Regulation Authority (Japon)	–	713	713	–	–
OMC	–	36	36	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	42	42	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	100	100	–	–
Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE	–	54	54	–	–
Osamu Sato	–	13	13	–	–
Philips Consumers Electronics	–	14	14	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	92	92	–	–
Science and Technology Agency (Japon)	–	261	261	–	–
Sims Recycling Solutions	–	14	14	–	–
SWICO Recycling	–	82	82	–	–
TTZ Bremerhaven	–	29	29	–	–
Umicore Precious Metals Refining	–	24	24	–	–
Université d'Hokkaido	–	21	21	–	–
Université d'Ibaraki	–	92	92	–	–
Université de Kitakyushu	–	20	20	–	–
Université de Tokyo	–	1 318	1 318	–	–
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalektro Producten	–	115	115	–	–
WeCycle	–	22	22	–	–
Divers	–	134	134	–	–
Total partiel	**–**	**5 486**	**5 486**	**–**	**–**
Total (UNU-ISP)	**–**	**16 369**	**16 369**	**–**	**–**
UNU-CGM					
Dons de gouvernements :					
Espagne	1 938	2 520	1 938	101	2 621
Total (UNU-CGM)	**1 938**	**2 520**	**1 938**	**101**	**2 621**

Fonds de fonctionnement	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
UNU-PRESS					
Dons de gouvernements :	–	–	–	–	–
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres dons :					
Centre Orient-Occident	–	10	10	–	–
Japan Society for the Promotion of Science	–	16	16	–	–
Université de Kyoto	–	21	21	–	–
Université Waseda	–	11	11	–	–
Divers	–	43	43	–	–
Total partiel	**–**	**101**	**101**	**–**	**–**
Total (UNU-PRESS)	**–**	**101**	**101**	**–**	**–**
UNU-FLORES					
Dons de gouvernements :					
Allemagne	–	3 431	3 431	–	–
Total (UNU-FLORES)	**–**	**3 431**	**3 431**	**–**	**–**
Total des fonds de fonctionnement	**3 245**	**88 819**	**88 866**	**101**	**3 299**

Université des Nations Unies

Tableau 2.1
État cumulé des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 (*suite*)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds de dotation	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012–2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012-2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Dons de gouvernements :					
Ghana	422	–	230	–	192
Malaisie	–	8 000	8 000	–	–
Venezuela	3 003	–	–	–	3 003
Zambie	–	759[a]	359	–	400
Total du Fonds de dotation	**3 425**	**8 759**	**8 589**	**–**	**3 595**

Fonds d'affectation spéciale	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012*	*À ajouter : contributions annoncées pour 2012-2013 et ajustements*	*À déduire : montants reçus en 2012–2013*	*À ajouter : gains (pertes) de change*	*Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013*
Fonds d'affectation spéciale de l'UNU (UNU-FAP)					
Dons de gouvernements :					
Japon	–	456	456	–	–
Total du Fonds d'affectation spéciale	**–**	**456**	**456**	**–**	**–**
Total	**6 670**	**98 034**	**97 911**	**101**	**6 894**

[a] Le Gouvernement zambien a décidé de continuer de payer le solde de la contribution qu'il avait annoncée – 758 613 dollars – et qui avait été comptabilisée en pertes pendant l'exercice biennal 2000-2001.

Université des Nations Unies[a]

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (*suite*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS[b] Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI[b] Fonds de fonctionnement*
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement									
Excédent (déficit) net (état I)	(10 177)	(540)	4 955	3 838	(497)	105	68	1 918	63
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	–	–	3 199	–	3 707	2 544	–	309
(Augmentation) diminution des créances diverses	157	(18)	19	208	29	(13)	–	19	99
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(2 618)	3 539	239	(1 525)	320	(939)	(447)	8 877	–
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	2 551	(2 936)	129	96	(320)	73	(39)	(3 500)	–
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(11 849)	–	(255)	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des dettes diverses	(481)	(96)	20	161	375	–	(7)	(26)	–
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	2 236	–	76	(1 178)	108	(2 982)	(2 124)	–	(195)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : Intérêts créditeurs	(146)	–	(125)	(65)	(3)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	**(20 327)**	**(51)**	**5 058**	**4 734**	**12**	**(49)**	**(5)**	**7 288**	**276**

	Centre de l'UNU – Fonds de fonctionnement	*Bâtiment du siège de l'UNU – Fonds de fonctionnement*	*UNU-WIDER – Fonds de fonctionnement*	*UNU-MERIT – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIST – Fonds de fonctionnement*	*UNU-INRA – Fonds de fonctionnement*	*UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement*	*UNU-IAS[b] Fonds de fonctionnement*	*UNU-ILI[b] Fonds de fonctionnement*
Flux de trésorerie provenant des activités de placement									
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts créditeurs	146	–	125	65	3	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	**146**	**–**	**125**	**65**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement									
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	67	–	165	17	16	49	5	307	–
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	14 805	51	–	–	–	(5)	–	(7 595)	(276)
Sommes remboursées à des donateurs	–	–	–	–	(53)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**14 872**	**51**	**165**	**17**	**(37)**	**44**	**5**	**(7 288)**	**(276)**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	**(5 309)**	**–**	**5 348**	**4 816**	**(22)**	**(5)**	**–**	**–**	**–**
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en début d'exercice	31 499	–	7 949	4 687	1 155	5	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en fin d'exercice	**26 190**	**–**	**13 297**	**9 503**	**1 133**	**–**	**–**	**–**	**–**

Université des Nations Unies

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (*suite*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP*[d] *– Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*ATLAS*[b] *– Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES*[c] *–Fonds de fonctionnement*
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement									
Excédent (déficit) net (état I)	(634)	(30)	604	(213)	818	1 634	48	319	1 867
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	–	(17)	646	–	–	(683)	–	–	–
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	–	–	463	1 738	635	–	1 095	1 124	–
(Augmentation) diminution des créances diverses	13	(3)	(15)	8	50	(9)	1	–	(49)
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	(567)	(5)	317	(1 309)	5 443	(1 044)	57	64	(2 208)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	399	–	(421)	(192)	(1 341)	164	(78)	(64)	390
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) des dettes diverses	140	(1)	(76)	(38)	(75)	(65)	(8)	–	–
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(81)	56	1 010	–	–	–	(783)	(399)	–
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	–	–	–	–	–
À déduire : Intérêts créditeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	**(730)**	**–**	**2 528**	**(6)**	**5 530**	**(3)**	**332**	**1 044**	**–**

	UNU-INWEH – Fonds de fonctionnement	*UNU-CRIS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-EHS – Fonds de fonctionnement*	*UNU-IIGH – Fonds de fonctionnement*	*UNU-ISP[d] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-GCM – Fonds de fonctionnement*	*UNU-Press[b] – Fonds de fonctionnement*	*ATLAS[b] – Fonds de fonctionnement*	*UNU-FLORES[c] –Fonds de fonctionnement*
Flux de trésorerie provenant des activités de placement									
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts créditeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement									
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	64	–	66	6	70	3	–	–	–
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	(4)	–	(5 600)	–	(332)	(1 044)	–
Sommes remboursées à des donateurs	(4)	–	–	–	–	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**60**	**–**	**62**	**6**	**(5 530)**	**3**	**(332)**	**(1 044)**	**–**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	**(670)**	**–**	**2 590**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en début d'exercice	1 494	–	895	–	–	–	–	–	–
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en fin d'exercice	**824**	**–**	**3 485**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Université des Nations Unies

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (*suite et fin*)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[d]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent (déficit) net (état I)	4 146	19 716	(168)	(2 283)	–	21 411	8 251
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	(54)	(170)	–	–	–	(224)	(2 438)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	14 814	(22 109)	–	–	7 295	–	–
(Augmentation) diminution des créances diverses	496	(441)	993	–	–	1 048	1 472
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	8 194	–	194	–	–	8 388	(9 562)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(5 089)	–	(27)	–	–	(5 116)	4 576
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(12 104)	19 399	–	–	(7 295)	–	–
Augmentation (diminution) des dettes	(177)	480	(1 019)	–	–	(716)	(425)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(4 256)	–	–	–	–	(4 256)	2 162
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	2 283	–	2 283	4 075
À déduire : Intérêts créditeurs	(339)	(48 851)	–	–	–	(49 190)	(31 854)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	**5 631**	**(31 976)**	**(27)**	**–**	**–**	**(26 372)**	**(23 743)**
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
(Augmentation) diminution des placements à court terme	–	(873)	–	–	–	(873)	8 991
(Augmentation) diminution des placements à long terme	–	(4 166)	–	–	–	(4 166)	(18 088)
Intérêts créditeurs	339	48 851	–	–	–	49 190	31 854
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	**339**	**43 812**	**–**	**–**	**–**	**44 151**	**22 757**

	Total des fonds de fonctionnement	*Fonds de dotation*	*Fonds d'affectation spéciale*	*Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite*[d]	*Éliminations (toutes opérations interfonds)*	*Total 2013*	*Total 2011*
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	835	–	–	–	–	835	2 290
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	(57)	–	–	–	–	(57)	(64)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	**778**	**–**	**–**	**–**	**–**	**778**	**2 226**
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	**6 748**	**11 836**	**(27)**	**–**	**–**	**18 557**	**1 240**
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en début d'exercice	47 684	9 576	27	–	–	57 287	56 047
Encaisse, dépôts à terme et part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en fin d'exercice	**54 432**	**21 412**	**–**	**–**	**–**	**75 844**	**57 287**

[a] Voir les notes 2, 3 et 4.

[b] Les fonds de fonctionnement d'UNU-IAS, d'UNU-ILI, d'UNU-ISP, d'UNU-Press et d'ATLAS ont été soldés le 31 décembre 2013, ainsi que le Conseil d'administration l'avait autorisé.

[c] UNU-FLORES a été créé à Dresde (Allemagne) le 1er janvier 2012 et son fonds de fonctionnement est financé par des contributions volontaires versées par le Gouvernement allemand.

[d] Voir la note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts[a]			*Dépenses*			
Chapitre du budget	*Montant initial*	*Différence*	*Montant révisé*	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	*Total des dépenses*	*Solde inutilisé*
Centre de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	16 209	(1 566)	14 643	14 387	84	14 471	172
Frais généraux	3 956	2 244	6 200	6 083	71	6 154	46
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	7 816	1 269	9 085	7 328	301	7 629	1 456
Total partiel	**27 981**	**1 947**	**29 928**	**27 798**	**456**	**28 254**	**1 674**
Bâtiment du siège de l'UNU							
Traitements et autres dépenses de personnel	541	–	541	470	–	470	71
Frais généraux	5 504	–	5 504	5 201	95	5 296	208
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**6 045**	**–**	**6 045**	**5 671**	**95**	**5 766**	**279**
UNU-WIDER							
Traitements et autres dépenses de personnel	6 426	–	6 426	2 781	–	2 781	3 645
Frais généraux	975	–	975	920	–	920	55
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	10 605	6 181	16 786	10 790	582	11 372	5 414
Total partiel	**18 006**	**6 181**	**24 187**	**14 491**	**582**	**15 073**	**9 114**
UNU-MERIT							
Traitements et autres dépenses de personnel	4 550	–	4 550	1 513	–	1 513	3 037
Frais généraux	1 043	–	1 043	674	1	675	368
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	2 236	6 591	8 827	5 076	23	5 099	3 728
Total partiel	**7 829**	**6 591**	**14 420**	**7 263**	**24**	**7 287**	**7 133**
UNU-IIST							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 517	331	2 848	2 848	–	2 848	–
Frais généraux	1 568	242	1 810	1 673	27	1 700	110

Chapitre du budget	*Crédits ouverts*[a]			*Dépenses*			
	Montant initial	*Différence*	*Montant révisé*	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	*Total des dépenses*	*Solde inutilisé*
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	1 834	300	2 134	1 741	13	1 754	380
Total partiel	**5 919**	**873**	**6 792**	**6 262**	**40**	**6 302**	**490**
UNU-INRA							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 234	75	1 309	1 309	–	1 309	–
Frais généraux	412	(62)	350	299	–	299	51
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	293	538	831	389	47	436	395
Total partiel	**1 939**	**551**	**2 490**	**1 997**	**47**	**2 044**	**446**
UNU-BIOLAC							
Traitements et autres dépenses de personnel	150	–	150	136	–	136	14
Frais généraux	130	14	144	144	–	144	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	634	(14)	620	555	11	566	54
Total partiel	**914**	**–**	**914**	**835**	**11**	**846**	**68**
UNU-IAS							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 108	–	2 108	1 728	–	1 728	380
Frais généraux	1 378	–	1 378	1 309	–	1 309	69
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	12 534	5 500	18 034	11 048	–	11 048	6 986
Total partiel	**16 020**	**5 500**	**21 520**	**14 085**	**–**	**14 085**	**7 435**
UNU-ILI							
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	–
Frais généraux	163	–	163	1	–	1	162
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**163**	**–**	**163**	**1**	**–**	**1**	**162**
UNU-INWEH							
Traitements et autres dépenses de personnel	4 614	(1 412)	3 202	3 198	–	3 198	4
Frais généraux	1 211	(595)	616	615	–	615	1
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	6 443	(4 043)	2 400	2 079	90	2 169	231
Total partiel	**12 268**	**(6 050)**	**6 218**	**5 892**	**90**	**5 982**	**236**

Chapitre du budget	*Crédits ouverts*[a]			*Dépenses*			
	Montant initial	*Différence*	*Montant révisé*	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	*Total des dépenses*	*Solde inutilisé*
UNU-CRIS							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 351	–	1 351	1 271	–	1 271	80
Frais généraux	44	–	44	43	–	43	1
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**1 395**	**–**	**1 395**	**1 314**	**–**	**1 314**	**81**
UNU-EHS							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 787	–	1 787	1 623	–	1 623	164
Frais généraux	529	–	529	529	–	529	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	3 530	2 928	6 458	5 074	66	5 140	1 318
Total partiel	**5 846**	**2 928**	**8 774**	**7 226**	**66**	**7 292**	**1 482**
UNU-IIGH							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 332	–	2 332	2 167	–	2 167	165
Frais généraux	720	–	720	614	7	621	
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	5 340	(3 071)	2 269	1 373	–	1 373	896
Total partiel	**8 392**	**(3 071)**	**5 321**	**4 154**	**7**	**4 161**	**1 160**
UNU-ISP							
Traitements et autres dépenses de personnel	4 356	–	4 356	3 666	–	3 666	690
Frais généraux	600	(13)	587	511	–	511	76
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	11 998	5 795	17 793	12 010	–	12 010	5 783
Total partiel	**16 954**	**5 782**	**22 736**	**16 187**	**–**	**16 187**	**6 549**
UNU-GCM							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 986	(2 178)	808	655	7	662	146
Frais généraux	378	(56)	322	193	33	226	96
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	1 856	(1 644)	212	111	–	111	101
Total partiel	**5 220**	**(3 878)**	**1 342**	**959**	**40**	**999**	**343**
UNU-PRESS							
Traitements et autres dépenses de personnel	906	250	1 156	863	–	863	293

Chapitre du budget	*Crédits ouverts*[a]			*Dépenses*			
	Montant initial	*Différence*	*Montant révisé*	*Décaissements*	*Engagements non réglés*	*Total des dépenses*	*Solde inutilisé*
Frais généraux	120	–	120	81	–	81	39
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	351	185	536	388	–	388	148
Total partiel	**1 377**	**435**	**1 812**	**1 332**	**–**	**1 332**	**480**
UNU-ATLAS							
Traitements et autres dépenses de personnel	461	–	461	335	–	335	126
Frais généraux	534	–	534	94	–	94	440
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**995**	**–**	**995**	**429**	**–**	**429**	**566**
UNU-FLORES							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 984	(300)	2 684	820	15	835	1 849
Frais généraux	379	300	679	560	5	565	114
Réseaux (recherche/formation) et diffusion[b]	1 566	–	1 566	40	127	167	1 399
Total partiel	**4 929**	**–**	**4 929**	**1 420**	**147**	**1 567**	**3 362**
Total des fonds de fonctionnement	**142 192**	**17 789**	**159 981**	**117 316**	**1 605**	**118 921**	**41 060**
Fonds d'affectation spéciale							
Fonds d'affectation spéciale	635	120	755	624	–	624	131
Total partiel	**635**	**120**	**755**	**624**	**–**	**624**	**131**
Total	**142 827**		**160 736**	**117 940**	**1 605**	**119 545**	**41 191**

[a] Le montant des crédits initialement ouverts pour l'exercice 2012-2013 et autorisés par le Conseil de l'Université à sa cinquante-septième session s'élevait à 142 827 000 dollars; il a ensuite été réduit de 5 548 000 dollars, par suite de décisions prises par le Bureau à sa réunion de 2012 et par le Conseil à ses cinquante-neuvième et soixantième sessions. Le montant révisé des crédits ouverts comprenait également des contributions d'un montant de 23 457 000 dollars destinées au financement d'activités inscrites au programme que le Conseil avait autorisé le recteur à accepter et à utiliser, portant ainsi le montant total des crédits révisés à 160 736 000 dollars.

[b] Correspond aux coûts du programme d'enseignement, de l'élaboration du programme et de l'appui universitaire fourni par le Bureau du recteur et les services universitaires du Centre de l'UNU. Sont inclus dans les dépenses d'appui universitaire les dépenses de personnel et les dépenses autres que les dépenses de personnel et les frais généraux de fonctionnement ayant trait à l'appui au programme et aux activités d'enseignement de l'Université.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1
L'Université des Nations Unies et ses activités

a) La Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3081 (XXVIII), du 6 décembre 1973.

b) L'UNU, établissement d'enseignement international non conventionnel, a pour mission de réaliser des travaux de recherche de la plus haute qualité pour participer au règlement des graves problèmes qui se posent dans le monde en ce qui concerne la survie des êtres humains et le développement et le bien-être de l'humanité. Ses recherches, ses programmes d'enseignement de troisième cycle et ses activités de diffusion des connaissances portent donc sur les plus grands problèmes qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui touchent les pays en développement.

c) L'UNU a deux objectifs principaux : renforcer les moyens des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement afin qu'ils puissent mener des activités de recherche et de formation de qualité, et contribuer à l'action de l'Organisation des Nations Unies au moyen de travaux spécialisés propres à orienter ses activités.

d) Le Centre de l'UNU, situé à Tokyo, planifie, coordonne et finance les travaux universitaires de ses instituts et programmes : l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), situé à Helsinki, le Centre de Maastricht pour la recherche économique et sociale et la formation au service de l'innovation et de la technologie (UNU-MERIT), situé à Maastricht (Pays-Bas), l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), situé à Macao (Chine), l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), situé à Accra, le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), situé à Caracas, l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU-IAS), situé à Yokohama (Japon), l'Institut international pour la formation de dirigeants (UNU-ILI), situé à Amman, l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), situé à Hamilton (Canada), l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), situé à Bruges (Belgique), l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), situé à Bonn (Allemagne), l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), situé à Kuala Lumpur, l'Institut pour la viabilité et la paix (UNU-ISP), situé à Tokyo, l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM) (précédemment connu sous le nom d'Institut international pour l'Alliance des civilisations (UNU-IIAOC), situé à Barcelone (Espagne), et l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources, situé à Dresde, (Allemagne).

L'UNU mène également d'autres activités par l'intermédiaire des entités suivantes : le Fonds opérationnel du siège de l'UNU, le Fonds de l'UNU pour la presse, le Fonds Atlas et le Programme d'assistance financière (UNU-FAP), géré au moyen d'un fonds d'affectation spéciale, tous sis à Tokyo.

Note 2
Récapitulation des principales conventions comptables

a) Les comptes de l'UNU sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies, adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). En ce qui concerne la publication des méthodes comptables, l'UNU applique la Norme comptable internationale 1, intitulée « Présentation des états financiers », telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, qui énonce les principes suivants :

i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux des Normes comptables du système des Nations Unies. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Université sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Université comprend deux années civiles consécutives. Les présents états financiers portent sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 et sont accompagnés des chiffres correspondants pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).

e) Les états financiers de l'Université sont présentés en dollars des États-Unis, monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière de l'ONU. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par le Contrôleur. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle qui résulte de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU à la fin de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Université sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Université sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions aux fonds de fonctionnement et au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les contributions volontaires au Fonds de dotation annoncées par des gouvernements sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser une contribution financière pendant l'exercice. Les contributions annoncées pour les années à venir sont enregistrées en tant que recettes comptabilisées d'avance lorsqu'elles sont reçues pendant l'exercice en cours. Les contributions volontaires officiellement annoncées sont considérées comme des engagements de bonne foi de la part du donateur pour l'exercice ou le programme auquel elles se rapportent. Les contributions annoncées ne sont comptabilisées en perte que dans certains cas précis, quand elles sont jugées irrécouvrables;

iii) Sauf indication contraire, toutes les contributions des gouvernements sont portées au crédit du Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds est affecté aux fonds de fonctionnement conformément aux décisions du Conseil de l'UNU;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et des autres titres négociables, ainsi que des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités. Les gains et pertes réalisés sur les liquidités gérées centralement (plus – ou moins – values) ou résultat de l'évolution des taux de change sont ajoutés au revenu des placements ou en sont déduits. Les revenus des placements du fonds de gestion et les frais de gestion associés sont répartis entre les différents fonds concernés;

v) Les recettes provenant de la prestation de services représentent les sommes versées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du Centre de l'UNU, ainsi que des clients extérieurs qui utilisent les salles de conférence et d'exposition;

vi) Les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme recettes desdits fonds;

vii) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans destination précise et les autres recettes diverses;

viii) Les contributions aux fonds de fonctionnement comprennent les sommes reçues de la Fondation japonaise pour l'UNU, qui mène des activités de collecte de fonds et récolte des dons au nom de l'Université.

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les engagements autorisés. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa v) du paragraphe k) ci-après;

iv) Les sommes virées du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement sont comptabilisées comme dépenses du Fonds. Voir l'alinéa vi) du paragraphe i) ci-dessus.

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou sur des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement des primes d'émission n'est pas provisionné mais est inclus dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) À l'heure actuelle, l'Université participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités et au fonds de gestion centralisée des liquidités en euros, au moyen desquels les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus cumulés des placements des fonds participants sont gérés centralement. Les titres des fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des valeurs mobilières et d'autres titres négociables censés produire un revenu. La part de chaque fonds dans les deux fonds de gestion centralisée des liquidités est

indiquée séparément dans les états financiers, dans lesquels figure une note indiquant la composition des placements. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 5;

iv) Les soldes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre les fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Ils sont réglés périodiquement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) La rubrique « Autres éléments d'actif » comprend notamment les opérations internes entre le Centre de l'UNU et ses instituts et programmes qui sont en attente de traitement;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Université. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir;

iii) Les engagements de dépenses imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur les fonds de fonctionnement, le Fonds de dotation et le Fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

iv) La rubrique « Autres éléments de passif » comprend les opérations internes entre le Centre de l'UNU et ses instituts et programmes qui sont en attente de traitement;

v) Le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies est le fonds de roulement du Centre de l'UNU et de certains de ses instituts. Le capital du Fonds de dotation, constitué des contributions versées par les donateurs au Centre ou à certains instituts, est placé pour qu'un revenu en soit tiré. Selon la décision prise par le Conseil de l'UNU à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de marché moyenne, calculée sur cinq ans, des titres constituant le portefeuille de placements (voir l'alinéa ii) du paragraphe a) de la note 4);

vi) L'excédent reporté correspond aux réserves pour imprévus constituées en vue de couvrir tout manque à recevoir ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du siège;

vii) Les soldes afférents aux projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à divers programmes qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

viii) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent le subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur une base actuarielle;

ix) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;

x) L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, l'Université est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies. La part de l'Université dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que la circulaire ST/SGB/188, ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'UNU, dont l'administration est confiée au chef de secrétariat.

n) Passage des normes UNSAS aux normes IPSAS :

i) L'Organisation des Nations Unies est en train de passer des normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), conformément auxquelles seront présentés les états financiers des organismes des Nations Unies, y compris ceux de l'Université, à compter de l'année financière 2014. Les présents états sont donc les derniers à être présentés selon les normes UNSAS;

ii) Les normes IPSAS utilisent une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que tous les éléments d'actif et de passif sont présentés dans le corps des états financiers et que les charges et les produits sont comptabilisés au moment où ils se produisent, sans considération des sorties et entrées de trésorerie. Les états financiers établis selon les normes IPSAS sont en outre assortis d'un beaucoup plus grand nombre de notes;

iii) En vertu des Normes comptables du système des Nations Unies, les comptes financiers et les comptes budgétaires sont établis au moyen des mêmes méthodes comptables. Du fait de l'adoption des normes IPSAS, les états financiers seront désormais présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que les dépenses budgétaires continueront d'être constatées en comptabilité de caisse modifiée. Une comparaison sera faite entre les chiffres relatifs à l'exécution du budget et ceux figurant dans les états financiers, et présentée dans les notes relatives à ces derniers;

iv) Les normes IPSAS prévoient l'établissement d'états financiers annuels; à compter de 2014, des états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis et audités chaque année.

Note 3
Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en quatre catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'Université. Cette présentation consolidée ne signifie pas que les fonds puissent être utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été autorisés. Les quatre catégories de fonds sont les suivantes :

i) Les fonds de fonctionnement, à savoir les fonds pour le Centre de l'UNU, l'immeuble du siège de l'UNU, l'UNU-WIDER, l'UNU-MERIT, l'UNU-IIST, l'UNU-INRA, l'UNU-BIOLAC, l'UNU-IAS, l'UNU-ILI,

l'UNU-INWEH, l'UNU-CRIS, l'UNU-EHS, l'UNU-IIGH, l'UNU-ISP, l'UNU-GCM, l'UNU-FLORES, le Fonds de l'UNU pour la presse et le Fonds Atlas;

ii) le Fonds de dotation;

iii) Le Fonds d'affectation spéciale pour l'UNU-FAP;

iv) Le fonds relatif aux engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (subventionnement des primes d'assurance maladie après la cessation de service, paiement des jours de congé accumulés et prestations liées au rapatriement).

b) L'excédent (ou le déficit) est présenté, dans l'état I, selon deux modes de calcul. Le premier tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice biennal considéré. Le second, qui donne un résultat net, tient compte des charges non budgétisées à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, ainsi que des ajustements sur les recettes ou dépenses d'exercices antérieurs.

c) Éliminations (toutes opérations interfonds). Lorsque les fonds des quatre catégories (voir par. a) ci-dessus) sont combinés, les opérations entre catégories doivent être éliminées par compensation pour que les chiffres de la colonne « Total » soient corrects. Ces éliminations consistent notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans telle catégorie et d'une charge du même montant dans telle autre, ou l'inscription dans telle catégorie d'une créance qui correspond à une dette dans telle autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Éliminations (toutes opérations interfonds) ».

Note 4
Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) *Placements*. La gestion du Fonds de dotation comprend deux grands volets : i) la gestion des placements; et ii) la gestion des dépenses :

i) Placements

Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse. La politique des placements a pour objectif de maximiser les rendements à long terme, compte dûment tenu des facteurs de risque pertinents, de façon à couvrir les besoins de liquidités de l'UNU. La politique de placement à long terme approuvée, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen, est la suivante : le portefeuille doit comprendre 50 % de valeurs à revenu variable, 45 % de valeurs à revenu fixe et 5 % de liquidités.

ii) Dépenses

Selon la décision prise par le Conseil de l'UNU à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

b) *Encaisse et dépôts à terme, placements et fonds de gestion centralisée des liquidités*. Les tableaux ci-après indiquent la ventilation, par monnaie et par type de placement, de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune indiqués dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Monnaie	*Équivalent en dollars É.-U.*
Dollars des États-Unis	153 557
Euros	94 833
Yen	52 073
Livre sterling	26 869
Autres	36 739
Total	**364 071**

Type		*Équivalent en dollars É.-U.*[a]
Encaisse et dépôts à terme		47 125
Placements à court terme :		
Obligations		4 013
Placements à long terme :		
Obligations	132 980	
Actions	151 234	284 214
Fonds de gestion centralisée des liquidités		28 719
Total		**364 071**

[a] Valeur de réalisation des placements à long terme au 31 décembre 2013 : 340 346 911 dollars. Comme l'indique la note g de l'état II (Actif, passif, réserves et soldes des fonds), les valeurs de réalisation des portefeuilles de placement à court et à long terme des fonds de gestion centralisée des liquidités étaient de 10 179 850 et 10 172 417 dollars, respectivement, au 31 décembre 2013.

c) *Contributions volontaires à recevoir*. On trouvera ci-après une analyse chronologique des contributions annoncées mais non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Pays	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	*Total 2013*	*Total 2011*
Allemagne	–	–	–	646
Belgique	678	–	678	661
Espagne	–	2 621	2 621	1 938
Ghana	–	192	192	422
Venezuela (République bolivarienne du)	–	3 003	3 003	3 003
Zambie	–	400	400	–
Total	**678**	**6 216**	**6 894**	**6 670**

d) *Débiteurs divers*. On trouvera ci-après une analyse chronologique des débiteurs divers figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Débiteurs	*Moins d'un an*	*Plus d'un an*	*Total 2013*	*Total 2011*[a]
Gouvernements	285	11	296	213
Fonctionnaires	235	8	243	525
Intérêts courus	1 639	–	1 639	1 501
Autres entités des Nations Unies	18	–	18	118
Autres	470	7	477	1 364
Total	**2 647**	**26**	**2 673**	**3 721**

[a] Les chiffres des rubriques « Autres entités des Nations Unies » et « Autres » ont été retraités à des fins de comparaison.

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif*. On trouvera ci-après une analyse des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	*2013*	*2011*
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	204	112
Engagements afférents à des exercices à venir	8 237	12 461
Total	**8 441**	**12 573**

f) *Créditeurs divers*. On trouvera ci-après une analyse des créditeurs divers figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

Créditeurs divers	*2013*	*2011*[a]
Fonctionnaires	529	76
Fournisseurs	848	906
Sommes dues à d'autres entités des Nations Unies	664	1 068
Provision pour prime de rapatriement	107	–
Autres	434	1 248
Total	**2 582**	**3 298**

[a] Les chiffres des rubriques « Fonctionnaires », « Fournisseurs », « Sommes dues à d'autres entités de l'ONU » et « Autres » ont été retraités à des fins de comparaison.

g) *Réserves et soldes des fonds*. Le tableau ci-après montre comment se répartit le total des réserves et des soldes des fonds (en milliers de dollars des États-Unis) :

Réserves et soldes des fonds	*2013*	*2011*
Excédent (déficit) net	21 411	8 251

Réserves et soldes des fonds	*2013*	*2011*
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	835	2 290
Sommes remboursées à des donateurs	(57)	(64)
Total partiel	**22 189**	**10 477**
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	335 403	324 926
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	**357 592**	**335 403**

h) *Fonds de dotation*. Le tableau ci-après montre comment les montants inscrits au fonds de dotation se répartissent entre le Centre et les différents instituts (en milliers de dollars des États-Unis) :

	31 décembre 2013			*31 décembre 2011*[a]		
Centre/instituts	*Capital*	*Excédent/(déficit) cumulé*	*Total*	*Capital*	*Excédent/(déficit) cumulé*	*Total*
Centre de l'UNU	128 161	24 201	152 362	128 161	17 565	145 726
UNU-WIDER	36 256	11 868	48 124	36 256	11 241	47 497
UNU-MERIT	15 429	3 879	19 308	15 429	3 551	18 980
UNU-IIST	29 997	7 132	37 129	29 997	6 504	36 501
UNU-INRA	7 149	698	7 847	6 391	(38)	6 353
UNU-BIOLAC	10 000	805	10 805	10 000	648	10 648
UNU-ILI	1 000	633	1 633	1 000	607	1 607
UNU-EHS	2 536	308	2 844	2 536	258	2 794
UNU-IIGH	32 000	2 624	34 624	24 000	854	24 854
Total	**262 528**	**52 148**	**314 676**	**253 770**	**41 190**	**294 960**

[a] Les montants des débiteurs divers du Centre de l'UNU et de l'UNU-IRA ont été retraités à des fins de comparaison.

Note 5
Fonds de gestion centralisée des liquidités

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, y compris l'UNU. Ces fonds sont regroupés dans l'un des deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des

recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différents fonds de gestion centralisée des liquidités.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de tous les fonds de gestion centralisée des liquidités sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si le fonds de gestion centralisée des liquidités obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) La Trésorerie de l'ONU gère les placements dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités : le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros :

a. Au 1er juillet 2013, le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ont été regroupés pour former le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend désormais les soldes des comptes bancaires des opérations et les investissements en dollars des États-Unis;

b. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les fonds de gestion centralisée des liquidités investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Ils n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont désormais comptabilisées à la date de transaction, et non plus à la date de règlement; les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence de cette modification a été jugée négligeable. Les revenus des placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des fonds de gestion centralisée des liquidités sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation; les frais bancaires ne sont pas déduits mais sont répartis entre les fonds participants. Les profits et pertes latents sur valeurs mobilières et sur change sont répartis au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde en fin d'année;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées au fond participant aux fonds de gestion centralisée des liquidités;

v) Au 31 décembre 2013, les placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités ont été réévalués à leur juste valeur. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2011 représentent la valeur comptable des investissements; les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence du changement de mode de valorisation a été jugée négligeable.

d) Information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) Au 31 décembre 2013, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 9 640,8 millions de dollars, dont un montant de 28,7 millions dû à l'UNU, comme l'indique la rubrique « Fonds de gestion centralisée des liquidités » de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

ii) Le tableau 1 récapitule l'information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités, arrêtée au 31 décembre 2013.

Tableau 1
État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros*	*Total*
Actif			
Placements à court terme[a]	5 687 907	27 730	5 715 637
Placements à long terme[a]	3 734 459	28 508	3 762 967
Total des placements	9 422 366	56 238	9 478 604
Encaisse	113 200	35 325	148 525
Produits des placements à recevoir	13 084	570	13 654
Total de l'actif	**9 548 650**	**92 133**	**9 640 783**
Passif			
Dû à l'Université des Nations Unies	15 748	12 971	28 719
Dû aux autres fonds participant aux fonds de gestion centralisée des liquidités	9 532 902	79 162	9 612 064
Total du passif	**9 548 650**	**92 133**	**9 640 783**
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros*	*Total*
Recettes			
Produit des placements	96 592	2 491	99 083
Plus-values réalisées sur cessions de titres	24 643	2 391	27 034
Ajustements de change	4 241	50	4 291
Gains non réalisés (pertes)	4 811	(82)	4 729
Recettes nettes issues des placements	**130 287**	**4 850**	**135 137**
Frais bancaires	(1 083)	(1)	(1 084)
Recettes nettes d'exploitation	**129 204**	**4 849**	**134 053**

[a] Montants comptabilisés à la juste valeur.

e) Composition des fonds de gestion centralisée des liquidités :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités, par type d'instrument :

Tableau 2
Ventilation des placements des fonds de gestion intégrée des liquidités au 31 décembre 2013, par type d'instrument

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Valeur comptable*	*Juste valeur*[a]
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	2 073 122	2 077 421
Émises par des États (hors États-Unis)	670 963	674 773
Émises par des institutions supranationales	250 075	250 246
Émises par des organismes américains	555 494	556 492
Bons du Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	**5 146 815**	**5 150 982**
Instruments à prime	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôts	250 000	250 003

Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Valeur comptable*	*Juste valeur*[a]
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total des placements	**9 417 555**	**9 422 366**

Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	*Valeur comptable*	*Juste valeur*[a]
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	13 942	13 937
Émises par des États (hors États-Unis)	28 578	28 508
Émises par des institutions supranationales	13 794	13 793
Total des placements	**56 314**	**56 238**

Total Fonds principal de gestion centralisée des liquidités + Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	*Valeur comptable*	*Juste valeur*[a]
Obligations		
Émises par des organismes (hors États-Unis)	2 087 064	2 091 358
Émises par des États (hors États-Unis)	699 541	703 281
Émises par des institutions supranationales	263 869	264 039
Émises par des organismes américains	555 494	556 492
Bons du Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	**5 203 129**	**5 207 220**
Instruments à prime	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôts	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total des placements	**9 473 869**	**9 478 604**

[a] La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

f) Gestion du risque financier :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de

change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme;

Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités;

Tableau 3
Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013, par note de crédit
(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Total*[a]	*Notes*
Obligations	5 150 982	S&P : 32,3 % AAA et 63,1 % AA+/AA; 4,6 % non cotées; Moody's : 81,9 % Aaa et 18,1 % Aa1/Aa3
Instruments à prime	2 138 849	S&P : 71,7 % A-1+ et 24,1 % non cotés; Moody's : 95,8 % P-1; Fitch : 4,2 % aa-
Certificats de dépôts	250 003	S&P : 40 % A-1; Moody's : 40 % P-1; Fitch : 60 % a+/a-
Dépôts à terme	1 882 532	Fitch : 58,6 % aa- et 41,4 % a+/a/a-
Total des placements	**9 422 366**	

Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	*Total*[a]	*Notes*
Obligations	56 238	S&P : 75 % AAA et 25 % AA+; Moody's : 100 % Aaa
Total des placements	**56 238**	

[a] Juste valeur des titres au 31 décembre 2013.

ii) Risque d'illiquidité :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent pouvoir effectuer des retraits à brève échéance. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les fonds de gestion centralisée des

liquidités peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis, sauf dans le cas des soldes des comptes bancaires d'opérations. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros est exposé à des risques de change car il détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros;

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2013, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et par le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros était respectivement de 0,92 année et de 0,64 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau 4
Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2013

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	*Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)*		
	Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros*	*Total*
−200	174,0	1,1	175,1
−150	130,0	0,8	130,8
−100	87,0	0,6	87,6

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	*Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)*		
	Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	*Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros*	*Total*
−50	43,0	0,3	43,3
0	0,0	0,0	0,0
50	−43,0	−0,3	−43,3
100	−87,0	−0,6	−87,6
150	−130,0	−0,8	−130,8
200	−174,0	−1,1	−175,1

v) Autres risques de prix :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Note 6
Placements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies

a) Généralités :

Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse.

b) Les objectifs de la gestion des placements sont les suivants :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'Université des Nations Unies puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes en matière de risque d'investissement et de la situation de trésorerie portant sur plusieurs monnaies. Pour déterminer si les rendements sont satisfaisants, on évalue les résultats par rapport à des indices de référence.

c) Information financière :

i) Le Fonds de dotation investit dans différents types de valeurs qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État, des gouvernements ou des entreprises (actions ou obligations). Ces valeurs sont libellées en plusieurs monnaies afin de faciliter les opérations que l'Université effectue dans les monnaies correspondantes. Le Fonds de dotation n'investit

pas dans des produits dérivés, ni dans des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières;

ii) Les opérations de placement sont désormais comptabilisées à la date de transaction, et non plus à la date de règlement; les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence de cette modification a été jugée négligeable. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais bancaires et autres frais de transaction directement attribuables aux activités du Fonds de dotation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iii) Les plus-values et moins-values sur cession de titres – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant au Fonds de dotation;

iv) Au 31 décembre 2013, les placements du Fonds de dotation représentaient un montant de 288,2 millions de dollars, comme l'indique l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

v) Le tableau 1 récapitule les résultats financiers comptabilisés durant l'exercice allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Tableau 1
État récapitulatif des recettes nettes issues des placements du Fonds de dotation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
Recettes nettes	
Intérêts créditeurs	8 471
Dividendes	8 760
Plus-values sur cession de titres	31 980
À déduire : Moins-values sur cession de titres	(349)
Moins-values sur la revalorisation des placements à court terme	(54)
Moins-values sur la revalorisation des avoirs en devises	(8 649)
Frais de gestion des placements	(1 381)
Recettes nettes	**38 778**

d) Composition des placements :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements par type d'instrument.

Tableau 2
Ventilation des placements au 31 décembre 2013, par type d'instrument
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Valeur comptable	*Juste valeur*[a]
Obligations		
Émises par des organismes d'État	31 846	32 430
Obligations d'État	61 181	64 125
Émises par une collectivité territoriale/province	7 005	6 593
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	17 479	18 229
Émises par le Trésor des États-Unis	18 206	18 061
Émises par des entreprises	1 276	1 293
Total des obligations	**136 993**	**140 731**
Actions		
Amérique du Nord	91 568	115 335
Europe	41 494	55 660
Japon	13 362	16 802
Asie hors Japon	4 115	4 454
Marchés émergents	695	1 256
Total des actions	**151 234**	**193 507**

[a] La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

e) Gestion du risque financier :

Les placements du Fonds de dotation sont exposés à différents types de risque financier. Dans le cas des placements en actions, de nombreux facteurs déterminent le risque. En règle générale, on considère que les actions d'émetteurs issus de pays développés présentent un risque moindre que celles provenant de pays émergents. Les risques associés aux obligations sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les risques associés aux obligations sont évalués par les principales agences de notation. Le tableau 3 indique la ventilation des notes de crédit attribuées par Moody's aux obligations détenues au 31 décembre 2013;

Tableau 3
Notes de crédit au 31 décembre 2013
(En milliers de dollars des États-Unis)

Placement	*Valeur totale*[a]	*Notes*
Obligations	136 993	Moody's : 57,8 % Aaa, 25,3 % Aa1/Aa3, 0,6 % Ba3, 16,3 % Baa1/Baa2/Baa3

[a] Valeur comptable des titres au 31 décembre 2013.

ii) Risque d'illiquidité :

Les placements du Fonds de dotation sont exposés à un risque d'illiquidité, car l'Université doit effectuer des retraits à court délai. Des disponibilités et des titres négociables sont conservés en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'Université au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, le Fonds peut répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Les placements du Fonds de dotation dans des titres libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis entraînent des risques de change lorsque leur montant dépasse ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins opérationnels dans les monnaies concernées;

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. Les obligations détenues par le Fonds de dotation sont exposées au risque de taux. Au 31 décembre 2013, le Fonds de dotation détenait des placements en obligations à différents points de la courbe des rendements, de sorte que la durée moyenne de son portefeuille obligataire était de 5,5 années. Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur du fonds de gestion centralisée des liquidités au 30 juin 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative;

Tableau 4
Sensibilité aux taux d'intérêt des obligations détenues par le Fonds de dotation au 31 décembre 2013

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	*Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)*
-200	17
-150	12
-100	8
-50	4
0	0
50	-4
100	-7
150	-11
200	-14

v) Autres risques de prix :

Le Fonds de dotation n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Note 7
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme l'indique la note 2 l) viii), les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaires indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1er juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes :

a. Un taux équivalent unique d'actualisation de 5,06 %;

b. Un taux d'augmentation du coût des soins de santé de 5,0 % par an pour tous les plans d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et de 7,3 % par an pour tous les autres plans (à l'exception du programme

Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 6,3 % et un taux de 5,0 % ont été respectivement utilisés), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans;

c. Un taux de départ à la retraite, de cessation d'activités et de mortalité conformes à ceux qu'utilise la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour procéder à sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université des Nations Unies. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Université ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2013, nets des primes à la charge des participants, a été estimée à 8 381 000 dollars;

Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	*Engagements cumulés*
Montants bruts des engagements	14 216
À déduire : Primes à la charge des participants	(5 835)
Montant net des engagements	**8 381**

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 24 % ou diminuerait de 18 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De même, on estime que les engagements augmenteraient de 25 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 20 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Comme indiqué à l'alinéa viii) du paragraphe 1) de la note 2, les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées aux rapatriements au

31 décembre 2013. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : un taux équivalent unique d'actualisation de 3,99 %; des taux de progression annuelle des traitements conformes à ceux qu'utilise la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour procéder à sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite; et une augmentation des frais de voyage et d'expédition de 2,5 % par an;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement était estimée à 2 549 000 dollars au 31 décembre 2013.

d) Jours de congé annuel accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Comme indiqué à l'alinéa viii) du paragraphe 1 de la note 2, les services d'un actuaire-conseil ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2013. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : un taux équivalent unique d'actualisation de 4,12 %; une augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 10,9 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année, et à 0,5 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle de taux de progression conformes à ceux qu'utilise la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour procéder à sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulés était estimée à 1 133 000 dollars au 31 décembre 2013.

Note 8
Contributions en nature

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'Université des Nations Unies a reçu de gouvernements et d'autres organisations des contributions volontaires en nature, sous la forme de détachements de personnel et de divers biens et services. La juste valeur de ces contributions est estimée comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

Lieu	*2013*	*2011*
Centre de l'UNU (Tokyo)	1 628	4 567
Centre de l'UNU (Kuala Lumpur)	65	–
UNU (Paris)	96	60
UNU-CRIS [Bruges (Belgique)]	356	–
UNU-WIDER (Helsinki)	32	15
UNU-IAS [Yokohama (Japon)]	2 491	2 716
Vice-rectorat de l'UNU en Europe [Bonn (Allemagne)]	813	43

Lieu	*2013*	*2011*
UNU-EHS [Bonn (Allemagne)]	421	126
UNU-IIGH (Kuala Lumpur)	518	–
Total	**6 420**	**7 527**

Note 9
Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'Université des Nations Unies, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-dessous indique la valeur des biens durables du Centre de l'UNU et de ses instituts/programmes, conformément aux registres de l'Université (en milliers de dollars des États-Unis) :

Lieu	*2013*	*2011*
Centre de l'UNU (Tokyo)	5 456	2 876
Centre de l'UNU (Kuala Lumpur)	122	104
UNU [New York (États-Unis)]	62	85
UNU (Paris)	32	33
Vice-rectorat de l'UNU en Europe [Bonn (Allemagne)]	809	788
UNU-WIDER (Helsinki)	458	183
UNU-MERIT [Maastricht (Pays-Bas)]	464	511
UNU-IIST [Macao (Chine)]	334	314
UNU-INRA (Accra)	236	219
UNU-INRA (Lusaka)	70	144
UNU-BIOLAC (Caracas)	82	82
UNU-IAS [Yokohama (Japon)]	1 032	802
UNU-INWEH [Hamilton (Canada)]	223	232
UNU-EHS [Bonn (Allemagne)]	199	226
UNU-IIGH (Kuala Lumpur)	257	213
UNU-ISP (Tokyo)	576	62
UNU-ISP [Bonn (Allemagne)]	12	12
UNU-GCM [Barcelone (Espagne)]	36	–
UNU-FLORES [Dresde (Allemagne)]	260	–
Total	**10 720**	**6 886**

b) Le tableau ci-après récapitule les changements intervenus en ce qui concerne les biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2013	*2011*
Solde d'ouverture au 1er janvier	6 886	6 348
À ajouter : Achats	1 202	1 336
À déduire : Montants comptabilisés en pertes (accidents, vols et dégâts)	(72)	(2)
À déduire : Cessions	(1 539)	(1 266)
Autres ajustements[a]	4 243	470
Solde au 31 décembre	**10 720**	**6 886**

[a] Il s'agit d'articles faisant partie d'ensembles (2 535 968 dollars), d'articles spéciaux et de dons (90 055 dollars) qui étaient précédemment exclus, d'articles découverts lors de l'inventaire physique (1 847 002 dollars), déduction faite des articles ne répondant pas à la définition de biens durables (447 819 dollars) et des ajustements de valeur (150 226 dollars).

Des comptes distincts sont tenus pour le mobilier et le matériel mis à la disposition du Centre de l'UNU et des divers instituts et programmes de l'Université par les pays hôtes respectifs, et pour les dons privés qui ont été reçus.

Note 10
Installations fournies par les gouvernements hôtes ou d'autres donateurs

Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'Université a reçu des contributions en nature, principalement des bâtiments et des bureaux, fournies dans le cadre d'accords conclus avec les pays hôtes ou d'autres donateurs. Conformément aux conventions comptables de l'Université, ces contributions ne figurent pas dans les notes en tant que contributions volontaires en nature.

La juste valeur de ces contributions est estimée comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

Donateur	*2013*	*2011*
Gouvernement canadien	320	–
Gouvernement de Dubaï	17	–
Gouvernement finlandais	663	–
Gouvernement ghanéen	259	–
Gouvernement japonais	24 858	–
Gouvernement de Macao (Chine)	2 460	–
Gouvernement malaisien	194	–
Gouvernement néerlandais	706	–
Gouvernement vénézuélien	96	
Gouvernement zambien	114	–
Generalitat de Catalogne	328	–
Total	**30 015**	**–**

14-57297 (F) 180814 200814

Merci de recycler